

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire
M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 25 mai 1999, à 19 h 30
Hôtel-Motel Harricana

1000, 3e Rue
Chibougamau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 MAI 1999.....	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT	5
REPRISE DE LA SÉANCE.....	27
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
VINCENT SIOUI.....	27
RENÉ PERRON.....	48
STÉPHANE GAUDREAULT	60

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonsoir et bienvenue à chacun, à chacune d'entre vous. Je m'appelle André Beauchamp. J'ai le plaisir et l'honneur de présider la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en compagnie de madame Gisèle Gallichan et de monsieur Camille Genest, qui sont tous deux commissaires permanents au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

10 Dans une lettre qu'il adressait au président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, monsieur le ministre Paul Bégin décrivait ainsi les termes du mandat de la Commission: à partir des éléments sur la gestion de l'eau au Québec, dont fera état le Document de consultation sur la gestion de l'eau au Québec, recevoir les commentaires écrits de la population et des groupes intéressés; tenir des séances publiques afin d'entendre les personnes intéressées; échanger avec elles et analyser les mémoires de toute personne soucieuse de faire valoir son point de vue sur la gestion de l'eau au Québec dans chacune des régions administratives du Québec.

20 Le cas échéant, élaborer pour le Québec des recommandations visant à améliorer la gestion de l'eau et à favoriser son exploitation dans le respect des principes du développement durable; distinguer de façon spécifique les éléments propres à chacune des régions de ceux concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec, prenant ainsi en compte les préoccupations des citoyens et citoyennes de chacune des régions sur la question de la gestion de l'eau sur leur territoire.

30 La tradition du Bureau d'audiences publiques veut que nous tenions une audience en deux temps: un premier temps consacré à l'information et à la cueillette de toute l'expertise qui existe sur un dossier; et un deuxième temps consacré à l'expression d'opinions dans le cadre de mémoires.

35 Pour cette première partie de l'audience donc consacrée à l'information relative au dossier, elle a commencé le 15 mars et elle devrait se terminer vers la fin de juin.

40 Dans le cadre de ce premier temps de l'opération de la consultation, nous avons d'abord tenu des journées à Montréal en présence de tous les ministères provinciaux et fédéraux concernés par la gestion de l'eau, à partir aussi du document de consultation générale, qui s'appelle «La gestion de l'eau au Québec», que vous avez pu vous procurer à l'arrière en version française et en version anglaise.

Après cette première mise à niveau de la connaissance, nous avons entrepris la tournée de toutes les régions au Québec et nous sommes ici, aujourd'hui, dans notre dix-septième

45 région. Quand nous aurons terminé la tournée des régions, nous entreprendrons dix journées de rencontres dites thématiques autour d'un certain nombre de questions plus précises comme, par exemple l'eau et la santé, l'eau et les installations municipales, la question de l'exportation, la question du Saint-Laurent, la question de l'approche par bassins versants, etc.

50 Dans les deux rencontres que nous aurons ici, aujourd'hui et demain, nous allons partir du portrait régional de l'eau, tel qu'établi par le ministère de l'Environnement avec les collaborations des autres ministères, et vous serez invités à poser des questions à la Commission. Alors, si vous voulez poser des questions, vous vous inscrivez auprès de notre secrétariat. Et quand vous serez invités à poser des questions, nous vous demandons de vous asseoir à la table qui est là et à vous adresser à la Commission, qui s'assurera qu'il y a des 55 réponses obtenues des différents ministères.

60 Comme nous sommes sur un territoire qui est également un territoire qui fait l'objet de Convention entre le gouvernement du Québec et les peuples qui habitent ces territoires, il existe aussi deux autres groupes, qui sont le Conseil consultatif de l'environnement de la Baie James et le Conseil consultatif de l'environnement Kativik, nous avons rencontré les responsables de ces deux comités et nous sommes en train d'élaborer une forme de collaboration commune qui nous permettra d'intégrer ou de faire travailler ensemble à la fois le Bureau d'audiences et ces comités-là.

65 Toutefois, comme nos ententes n'ont pas pu se terminer à cette date, j'ai préféré que nous venions dès maintenant ici pour faire une première partie de notre travail. Et si nous arrivons à nous entendre sur un agenda et sur une manière de procéder pour tenir compte et respecter l'expérience des deux dits comités, nous serons donc appelés à collaborer d'une autre manière ultérieurement à l'intérieur de notre mandat.

70 Le mandat de la Commission se termine le 15 mars de l'an 2000.

75 As I said in French, we are here to help everyone that want to ask a question to the specialists of the Ministries here present, it would be a pleasure for us to hear the question and to help you to receive answer about your concerns on this very large mandate of the Commission on the Water Management in Quebec.

80 It's obvious that the documents we have are mostly related to the South and maybe there will be here some specific questions, so it's only in the beginning of the research we are making together in this topic now. And we shall have more discussion with the Kativik Commission Consultative Council and also with the Consultative Council of the James Bay Environment.

85 So, if you want to ask some questions in English, do so, and we shall try to answer in English if it is possible, but feel confortable in both languages as you wish. We don't have at this moment translation for Crees or Inuktitut.

Alors, avant de commencer les présentations d'usage, j'aimerais d'abord qu'on puisse permettre d'identifier les personnes qui sont dans l'assemblée. Alors, je demande d'abord aux gens du ministère de l'Environnement de s'identifier, s'il vous plaît, en précisant votre fonction.

90 Si on commence par le bout de la table.

M. LUC PROULX :

Oui, bonjour! Luc Proulx. Je suis de la Direction des Affaires municipales.

95 **M. JEAN-NOËL TOURIGNY :**

Jean-Noël Tourigny. Je travaille au ministère de l'Environnement, à la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue en tant que chargé de dossier.

100 **Mme JOSÉE BRAZEAU :**

Josée Brazeau, ministère de l'Environnement, Direction régionale Abitibi-Témiscamingue, chargée de dossier aussi.

105 **M. MICHEL LÉVESQUE :**

Michel Lévesque, Direction régionale Abitibi-Témiscamingue, ministère de l'Environnement, chargé de dossier service municipal.

110 **Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

Thérèse Spiègle, Direction régionale de Rouyn-Noranda, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, chargée de dossier secteur des mines.

115 **M. JOCELIN DUFRESNE :**

Bonsoir! Jocelin Dufresne, directeur régional du Nord-du-Québec, du ministère de l'Environnement.

120 **M. DANIEL BERROUARD :**

Daniel Berrouard, de la Direction régionale Nord du Québec, coordonnateur des dossiers en évaluation environnementale.

125 **Mme SYLVIE BEAUDET :**

Bonsoir! Sylvie Beaudet, biologiste pour la Direction régionale Nord-du-Québec.

130 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Bonsoir! Jean-Maurice Latulippe, directeur des politiques secteur municipal Québec, ministère de l'Environnement.

135 **M. MICHEL SAVARD :**

Michel Savard. Je suis médecin. Je travaille dans le domaine de la santé publique.

M. JEAN-PAUL GENDRON :

140

Jean-Paul Gendron, ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Direction des infrastructures municipales.

M. YVON BOUCHARD :

145

Yvon Bouchard, ministère des Ressources naturelles, Forêts Québec. Je suis chef de bureau du Ministère à Chibougamau.

M. ROBERT TREMBLAY :

150

Robert Tremblay, ministère des Ressources naturelles, secteur mines, Québec.

M. PAUL MEUNIER :

155

Paul Meunier, Direction des orientations et de la concertation du ministère des Ressources naturelles. Je suis représentant corporatif.

LE PRÉSIDENT :

160

Très bien. Alors, à la sténographie, madame Lise Maisonneuve; au son, monsieur Jean Métivier; à la logistique, monsieur Daniel Moisan. Monsieur Moisan et monsieur Métivier sont du ministère des Relations avec les citoyens, ainsi que de l'Immigration.

165

À la table là-bas à la réception, alors monsieur Serge Labrecque, registre et communication, et madame Hélène Marchand à la documentation, qui agit aussi comme secrétaire de la Commission. Enfin, ici à côté, l'analyste de la Commission, monsieur Pierre Dugas.

170 Alors, sur ces informations globales, j'invite donc d'abord le ministère de l'Environnement à nous présenter d'abord l'essentiel du document qui s'appelle «La gestion de l'eau au Québec». Ensuite, nous passerons au portrait régional. Monsieur Latulippe.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

175 Alors, merci, monsieur le président. Comme vous le savez, le territoire du Québec est doté d'eau en quantité et en qualité importantes. Les événements survenus récemment tels que les inondations au Saguenay en juillet 96, des projets de captage d'eaux souterraines à des fins d'embouteillage et des projets de privatisation des infrastructures municipales et certains projets d'exportation d'eau en grande quantité ont incité le gouvernement du Québec à s'interroger sur 180 les modes de gestion de cette ressource.

À cet effet, l'État a entrepris des démarches devant conduire à l'adoption d'une politique de l'eau. Nous sommes aujourd'hui dans la deuxième étape de cette politique, la première ayant été la tenue d'un symposium sur la gestion de l'eau au Québec en décembre 97.

185 Au préalable, le gouvernement avait publié un document de référence présentant des informations importantes sur l'eau au Québec, son état, sa gestion, son encadrement légal. Les objectifs de ce symposium étaient d'actualiser l'état de nos connaissances dans le domaine de l'eau et de faire le point sur diverses problématiques.

190 Plusieurs enseignements ont pu être tirés de ce symposium, mais disons qu'en résumé, il nous a amenés à nous questionner sur ce que nous voulons faire collectivement avec cette importante richesse, comment voulons-nous la gérer et à quelles fins, si nous voulons léguer aux générations futures un environnement de qualité.

195 Le symposium nous a donné l'occasion d'établir une base commune à partir de laquelle nous pourrons cheminer vers cette future politique de l'eau avec l'ensemble de la population du Québec, lors de cette vaste consultation publique.

200 Le ministre de l'Environnement a tenu à ce que cette consultation, et donc cette deuxième étape de la démarche vers une politique de l'eau, se fasse sur la base d'un document gouvernemental. Sans être complet et exhaustif, le texte soumis à la consultation vise à fournir une base d'information à ceux et à celles qui veulent poursuivre une réflexion sur la gestion de l'eau au Québec. Il laisse donc beaucoup de place aux échanges et aux discussions. Ce 205 document contient également des thèmes de discussion. Et à la différence du document sur les matières résiduelles par lequel le gouvernement établissait des orientations qu'il entendait valider, il ne contient pas de propositions.

210 Par ailleurs, il convient de rappeler que le gouvernement a déjà mené certaines consultations et a été l'instigateur de plusieurs actions liées à l'eau et à sa gestion. Pour ne

nommer que celles-ci, parlons de la Politique de protection et de conservation des eaux souterraines, ainsi que l'avant-projet de loi sur la sécurité des barrages.

Mentionnons également que la stratégie du gouvernement s'inscrit dans une perspective qui vise à s'assurer d'un développement durable. En effet, il est primordial de transmettre aux générations futures un environnement de qualité et des ressources capables de soutenir leur développement. Ce sont certains principes qui ont été à la base de la présente démarche.

Alors, il y a quatre thèmes de discussion: les eaux souterraines, les eaux de surface, les infrastructures municipales et la gestion des services d'eau et enfin, l'eau comme enjeu stratégique mondial.

Nous parlerons d'eau souterraine. D'abord, sachons qu'au Québec, l'eau souterraine constitue une ressource naturelle renouvelable. L'eau souterraine est accessible en quantité et à des coûts acceptables sur la majeure partie du territoire. Pour les régions habitées, les réserves renouvelables disponibles sont évaluées à quelque 200 kilomètres cubes.

Au niveau du statut juridique, je vous rappelle, monsieur le président, qu'en vertu du Code civil, l'eau souterraine est un bien de propriété privée, reliée à la propriété immobilière. Tout propriétaire d'un fonds peut donc les utiliser et en disposer comme bon lui semble, sous réserves des limites posées par la loi.

Au niveau des eaux de surface, comme chacun le sait, l'eau de surface est abondante. Les eaux douces renouvelables constituent le tiers des ressources en eau de l'ensemble du Canada et à peu près 3 % de l'ensemble des ressources de la planète. Considérant sa faible population, le Québec jouit donc de ressources en eau qui sont parmi les plus importantes au monde et qui correspondent à huit fois la moyenne mondiale. L'eau est donc omniprésente sur le territoire québécois, qui compte quatre mille cinq cents rivières et un demi-million de lacs.

Au niveau du Code civil, l'eau de surface est considérée comme un bien commun. Ainsi, le propriétaire riverain peut y accéder et s'en servir; toutefois, il doit rendre au cours d'eau les eaux utilisées sans modification majeure.

Il y a évidemment un encadrement juridique complexe au niveau de l'eau. Ainsi, en plus du Code civil, les lois et règlements régissent les multiples usages de l'eau. Et plusieurs ministères régissent également cet usage.

Le concept de développement durable nous amène maintenant à considérer les aspects économiques reliés à l'eau. Ainsi, l'eau constitue un enjeu socio-économique. Les quelques exemples suivants en démontrent toute l'importance.

Les productions hydroélectriques, au 1er janvier 96, représentent plus de 96 % de la production totale de l'électricité au Québec. L'industrie des pâtes et papiers emploie quelque

255 34 000 personnes et a réalisé, en 96, des livraisons de plus de 10,6 milliards \$. L'industrie minière est également une grande utilisatrice d'eau. Elle est responsable de près de 18 000 emplois et a généré, en 97, des livraisons de plus de 3,5 milliards \$.

260 L'industrie bioalimentaire, l'industrie de l'environnement, l'industrie nautique, la pêche sportive, enfin, sont d'autres enjeux socio-économiques.

265 Au niveau de l'impact des prélèvements, il importe de souligner que le gouvernement autorise les prélèvements des eaux de surface en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Considérant l'importance du volume d'eau de surface renouvelable, l'impact actuel des prélèvements est très faible ou négligeable; les conflits d'usage peu fréquents. Toutefois, les faibles débits de certains cours d'eau en période d'étiage peuvent être accentués par des prélèvements.

270 Soulignons également qu'aucun projet d'exportation d'eau en vrac ou de détournement de cours d'eau chez nos voisins américains n'a encore fait l'objet d'une demande d'autorisation gouvernementale. Voyons maintenant la qualité de l'eau.

275 Alors, une étude de l'état du Saint-Laurent dans les années 70 menait à une première prise de conscience de la mauvaise qualité des eaux de surface et entraînait, en 78, le lancement du Programme d'assainissement des eaux du Québec. Depuis lors, les interventions et les programmes d'assainissement municipal et industriel se sont multipliés et la réglementation s'est considérablement resserrée. En vingt ans, des améliorations notables de la qualité de l'eau ont été observées.

280 Donc, globalement, on constate maintenant que l'eau au Québec est de qualité relativement bonne par rapport à la situation observée dans la plupart des pays industrialisés. Toutefois, avec le temps, d'autres problématiques environnementales ont pris de l'acuité, notamment la pollution d'origine diffuse et la pollution toxique.

285 Les usages de l'eau de surface, outre les activités de prélèvements, sont nombreux et diversifiés. On peut mentionner la baignade, la navigation, la pêche, la chasse, la villégiature et bien d'autres encore. Certains usages n'ont pas encore été récupérés dans plusieurs secteurs. Par exemple, la baignade dans le fleuve Saint-Laurent demeure une activité encore très restreinte dans certaines zones, notamment à cause des risques pour la santé.

290 Considérant le nombre d'intervenants dans le domaine de la gestion de l'eau au Québec, ainsi que la multiplicité de leurs interventions, l'intégration au plan local de celle-ci apparaît de plus en plus complexe et laborieuse. Dans de très nombreux pays, on retient, pour effectuer cette intégration, l'échelle du bassin versant comme référence géographique et la concertation des usagers et gestionnaires de l'eau comme outil de planification.

295

C'est ainsi que le Québec a signé, en 96, la Charte d'adhésion au réseau international des organismes de bassins et a, de plus, mis sur pied un comité de bassin dans la région de Québec, qui a pour mandat de concevoir un premier schéma directeur de l'eau et de proposer une stratégie de mise en oeuvre.

300

Nos connaissances scientifiques sur l'eau et les écosystèmes se sont considérablement étoffées depuis vingt ans, grâce en particulier aux différentes activités de surveillance du ministère de l'Environnement du Québec. Ainsi, quant à la qualité, soulignons qu'un réseau de base, constitué de trois cent cinquante stations réparties dans quarante des plus importants bassins du sud du Québec, est échantillonné régulièrement et permet de rendre compte de la qualité de l'eau, tant sur le plan spatial que temporel.

305

Quant à l'aspect quantitatif, mentionnons l'existence du réseau de mesures hydrologiques. Le réseau actuel compte près de deux cent cinquante stations de mesures de niveau d'eau ou de débit réparties sur deux cents lacs et cours d'eau. La responsabilité du réseau est partagée entre divers organismes provinciaux, fédéraux et certaines sociétés d'État.

310

Au niveau des infrastructures liées aux services d'eau, celles-ci sont habituellement divisées en catégories d'ouvrages se rapportant aux étapes de production et de distribution. Soulignons qu'au niveau des travaux d'aqueduc, donc de l'eau potable, peu de municipalités disposent d'un inventaire complet et d'un diagnostic fiable sur leur réseau.

315

Alors, pour certaines de ces municipalités, au niveau des eaux usées, près du tiers de ces municipalités, essentiellement de petites agglomérations, ne possèdent pas de système collectif d'eaux usées. Et ainsi, les installations individuelles pour l'évacuation et le traitement des eaux usées peut s'avérer une solution plus économique.

320

Maintenant, au-delà de l'aspect de la gestion municipale, il y a l'eau comme enjeu stratégique mondial. Ainsi, 60 % des ressources en eau douce se retrouvent dans neuf pays seulement, à savoir: le Brésil, la Russie, la Chine, le Canada, l'Indonésie, les États-Unis, l'Inde, la Colombie et enfin la République démocratique du Congo. La gestion de la ressource eau est, pour la communauté internationale, le sujet d'une préoccupation constante, particulièrement depuis 1978, année qui a marqué le début de la décennie de l'eau potable et de l'assainissement. L'eau est donc devenu un enjeu stratégique, conséquemment un enjeu de politique nationale et internationale.

325

Où se situe le Québec par rapport à cet enjeu mondial? Alors, avec ses 3 %, le Québec a l'avantage de posséder une part relativement importante de la réserve mondiale en eau douce. Cette situation lui confère des responsabilités au plan international, notamment celle de protéger la ressource et de participer à apporter des solutions aux problèmes de développement, de santé et d'environnement que cause dans de nombreux pays une eau de plus en plus rare et d'une qualité de moins en moins bonne.

340 Le Québec dispose donc d'atouts considérables. La nature de son expérience en fait non seulement un partenaire commercial recherché, mais aussi un interlocuteur crédible et valable dans les débats internationaux sur l'eau.

345 Alors, j'en arrive à ma conclusion, monsieur le président. Au cours des vingt dernières années, les Québécois et les Québécoises ont consenti des efforts remarquables, notamment en termes d'assainissement des eaux, pour reprendre en main leurs plans d'eau. Le défi qui se présente maintenant est encore plus grand, puisqu'il s'agit d'assurer la pérennité de l'eau dans une perspective de développement durable au cours du prochain siècle.

350 La consultation sur la gestion de l'eau doit permettre de dégager une vision de la ressource eau dans notre société et d'en réaliser l'importance. Il faudra également préciser nos responsabilités face à la communauté internationale pour une richesse que tous les pays ne possèdent pas nécessairement en qualité et en quantité suffisantes. C'est pourquoi le gouvernement du Québec souhaite donc que la population s'exprime largement sur les enjeux et les objectifs que nous devons nous donner collectivement pour que l'eau au Québec puisse 355 continuer d'assurer le bien-être des générations futures.

360 Il se dessine de plus en plus que l'eau pourrait devenir un enjeu stratégique mondial au tournant du millénaire. Le moment est bien choisi pour le Québec de se doter prochainement d'une première politique de l'eau, à l'instar de nombreux pays.

Je vous remercie de votre attention, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

365 Merci, monsieur Latulippe. Alors, ça, ça va pour la problématique d'ensemble de l'eau. On peut maintenant passer au portrait régional. Il y a un certain nombre d'exemplaires qui sont disponibles à l'entrée. J'ai même remarqué que la page couverture était une page couleur dans la région, alors ça va de mieux en mieux.

370 J'invite donc monsieur Dufresne à faire la présentation, s'il vous plaît.

M. JOCELIN DUFRESNE :

375 Merci, monsieur le président, de m'avoir accordé ces quelques minutes pour mettre ma technologie au point. Vous me permettrez de vous remercier de souligner la présence de la Commission dans la région pour vous présenter le portrait régional de la région Nord-du-Québec.

380 Je dois mentionner ici, avant de débuter, des particularités administratives qui sont propres à notre Ministère, à l'effet que la Loi sur la qualité de l'environnement, son application est partagée par deux régions, deux directions régionales. Si on connaît un peu la Loi sur la qualité de l'environnement, le chapitre 1 de cette loi est administré par la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et le chapitre 2, c'est-à-dire les évaluations environnementales en milieu nordique sont administrées, sont appliquées par la Direction régionale Nord-du-Québec.

385 Donc, le portrait régional qu'on vous propose a été préparé en collaboration étroite et importante avec la région 08, et on croyait important que la présentation du portrait se fasse par la Direction régionale Nord-du-Québec, qui est celle qui représente le Ministère ici en région. Donc, sans aller plus loin, je vous présente le portrait.

390 La présentation que je vais vous faire peut avoir quelques différences avec le portrait dans la façon de le présenter, dans son contenu, mais les données, les informations sont exactement les mêmes que celles qui apparaissent au document que vous avez en main ce soir.

395 Donc, la présentation se fait en huit portraits, en huit photographies différentes: un portrait socio-économique de la région; un portrait quantitatif de la ressource eau de surface; le portrait qualitatif de l'eau de surface; portrait de l'eau souterraine; portrait municipal; portrait industriel; agricole et le portrait faunique.

400 Le premier, le portrait socio-économique de la région. Vous remarquerez, ici sur la carte, vous avez la délimitation de la région Nord-du-Québec qui est présentée. Vous avez ici la délimitation de la région Nord-du-Québec, qui débute au 49e parallèle ou à peu près et monte jusqu'en haut de la pointe du Québec.

405 Monsieur Beauchamp précisait tout à l'heure que la Convention de la Baie James, du Nord-du-Québec et celle du Nord-Est québécois s'appliquait et avait délimité deux territoires qui étaient séparés par le 55e parallèle. Vous avez ici cette ligne-là. Ici, au nord du 55e parallèle, c'est le territoire du Nunavut occupé par les Inuits qui sont situés le long du littoral, tout le long. Les quatorze communautés et municipalités sont situées le long de la Baie d'Hudson et de la Baie d'Ungava.

 Au sud du 55e parallèle, vous avez le secteur de la Baie James, dans lequel on retrouve neuf communautés cries, avec les municipalités, disons, allochtones, les municipalités du

415 secteur de la Baie James, Chapais, Chibougamau, etc., Lebel-sur-Quévillon, Matagami, comme on les connaît.

420 Cette région représente environ 55 % du territoire québécois et c'est une population d'environ 40 000 personnes, 38-39 000 personnes qui y habitent. Et nous retrouvons également la présence de cette Convention de la Baie James du Nord québécois, ainsi que celle du Nord-Est québécois, les deux ayant été signées la première en 75 et la deuxième en 78. Et ces deux conventions ont pour effet de donner un encadrement particulier au territoire, comme je le mentionnais, un encadrement pour le secteur du Nunavik et un pour le secteur de la Baie James.

425 Les occupants du territoire. Il faut mentionner ici que les Autochtones y habitent depuis au-dessus de cinq mille ans et y pratiquent la chasse, la pêche et le piégeage, activités traditionnelles des Autochtones. Quand à l'occupation des Blancs, celle-ci a débuté dans les années 35-40, par la colonisation dans le secteur de Villebois, Beaucanton, Val-Paradis, ainsi de suite.

430 Et au cours des années 50-55, on a assisté aux développements minier et forestier. Enfin, dans les années 70, les développements hydroélectriques ont fait en sorte que l'occupation des allochtones s'est accentuée.

435 Comme je le mentionnais tout à l'heure, avec une superficie de 55 % du Québec, on a la plus grande région du Québec mais aussi la moins peuplée, avec une présence des Autochtones depuis des temps immémoriaux et une colonisation, une présence allochtone depuis les années 40. C'est assez récent. Et l'autre élément, c'est la Convention de la Baie James et du Nord québécois qui a été signée en 75, et celle du Nord-Est québécois en 78 qui donne un caractère, un cachet particulier à cette région.

440 Vous avez ici, au tableau 1.2 que vous retrouvez à la page 3 du document, certaines caractéristiques territoriales ou socio-économiques de la région. Je mentionnais tout à l'heure la population, autour de 38-39 000 personnes, une immense superficie. On retrouve 47 municipalités et territoires équivalents. Quand on parle de territoires équivalents, on fait mention ici aux communautés autochtones, criées.

450 On observe le secteur forestier, le territoire qui est couvert par la forêt représente 15.8 % du territoire, lequel territoire on retrouve dans le secteur sud notamment. Et enfin, les emplois se retrouvent à 70 % dans le secteur tertiaire. Donc, les activités économiques de la région sont basées sur l'industrie forestière, laquelle région se retrouve la troisième au Québec pour sa production. Et ça se retrouve dans un territoire forestier à 99 % public, des terres publiques.

455 L'autre industrie, c'est l'industrie minière, où on retrouve la région en troisième position pour sa production également avec treize établissements dans le territoire.

460 L'autre activité, c'est une activité touristique reliée en grande partie à la chasse et à la pêche et enfin, le développement hydroélectrique du secteur de la Baie James, le développement et le suivi, l'exploitation des équipements.

465 Maintenant, on peut passer au chapitre 2, le portrait quantitatif de la ressource eau de surface. Prenons dans un premier temps la question des rivières. Vous avez ici un tableau, le tableau 2.1 que vous retrouvez à la page 4 du document, où on montre les principales rivières de la région. Et on a tracé en jaune les rivières dont le bassin versant était supérieur à 20 000 kilomètres carrés, donc d'immenses territoires, une région où on rencontre les bassins versants les plus importants au Québec. Il y en a neuf, comme je vous le montrais sur le tableau, qui représentent au-dessus de 20 000 kilomètres carrés, avec des débits moyens qui vont de 370 mètres cubes/seconde à 1 300 mètres cubes/seconde, dépendamment des endroits et des circonstances.

470 Maintenant le volet lacs qu'on retrouve au point 5 du document. On a identifié sur ce tableau-là, celui de la page 5 et qui se poursuit à la page 6, on a identifié les principaux lacs naturels et réservoirs qui ont été construits et constitués par le développement hydroélectrique.

475 Et on voit sur ce tableau-là l'utilisation principale qui est faite de chacun de ces lacs. Et on retrouve que la plupart des lacs sont utilisés pour la pêche, quelques fois villégiature, activités traditionnelles des Autochtones, et ce sont des réservoirs qui servent de réserve d'eau pour les activités hydroélectriques. C'est ce qu'on retrouve sur la suite du tableau. On retrouve également les principaux lacs avec leur utilisation: pêche, villégiature, camping. Ça tourne 480 autour de cette utilisation. Certains lacs, en passant, sont utilisés pour l'eau potable.

485 Donc, les lacs sont innombrables dans la région et sont surtout de dimensions variables. Parmi les plus grands lacs naturels du Québec, on retrouve le lac Mistassini, le lac à l'Eau Claire et quelques autres. Comme je le mentionnais, sur le tableau, on a les principales vocations qui sont liées à la pêche sportive, aux activités traditionnelles des Autochtones, ainsi que des lacs réservoirs hydroélectriques.

490 L'autre aspect qui est à mentionner dans la situation régionale concerne les barrages, au point 2.3 de la page 6. Ce qu'il y a à dire, c'est qu'il y a 296 barrages et digues qui sont en très grande majorité, 294, exploités par Hydro-Québec. Et les principaux barrages de ceux-là sont ceux qu'on connaît bien, LG-2, LG-4 et LG-3, avec une hauteur respective de 168, 128 et 98 mètres de hauteur.

495 Le point 3 de la présentation concerne le portrait qualitatif de l'eau de surface. Il faut mentionner ici que les données que nous possédons sur la qualité de l'eau de surface varient d'un endroit à l'autre du territoire, compte tenu de l'immensité du territoire. Mais aussi, il faut mentionner le fait que beaucoup de données ont été rendues disponibles à cause des développements de projets de tout ordre, que ce soit des projets miniers, des projets hydroélectriques, lesquels projets ont amené, ont nécessité énormément d'études et d'analyses

500 qui nous ont permis d'obtenir de l'information assez pointue. Mais comme je le disais tout à l'heure, ça varie d'un secteur ou d'une partie de la région à l'autre.

505 Également, il faut mentionner que nous possédons des données importantes, intéressantes à cause des suivis qui sont faits lors des projets de développement hydroélectrique, lesquels suivis sont exigés par les règles ou conditions posées pour le développement de ces travaux.

510 De règle générale, l'eau de la région est en bonne qualité et c'est dû en grande partie à la faible pression de l'intervention humaine, de la pression anthropique. Et les problématiques que nous connaissons par rapport à la qualité de l'eau sont dues souvent à la mise en eau des réservoirs.

515 Lorsque les réservoirs développés par Hydro-Québec sont mis en eau, il se produit une décomposition de la masse organique, laquelle va amener une diminution de l'oxygène et, par la suite, va libérer des éléments nutritifs, du phosphore et du CO₂. C'est en gros, très sommaire, l'impact qui est causé par la mise en eau des réservoirs.

520 Par contre, il faut mentionner que compte tenu du climat de la région, compte tenu des conditions de la région en général, on observe un retour aux conditions normales par rapport à la qualité de l'eau après trois ans habituellement. Et le milieu physique retrouve un nouvel équilibre entre dix et quinze ans après l'opération de mise en eau.

525 Un autre problème concernant la qualité de l'eau; ici, on fait référence à la contamination de la chair du poisson par le mercure. Normalement, c'est un processus lent, naturel qui se produit et qui suit son cours sans trop de problèmes. Ce qui arrive, c'est qu'au moment de la mise en eau des réservoirs, ce processus de biodisponibilité du mercure s'accentue de telle sorte qu'on retrouve une quantité plus grande de mercure dans la chair du poisson.

530 Et l'ampleur de cette contamination-là varie en fonction de nombreux facteurs, dont notamment les superficies terrestres inondées par le réservoir, la durée de la mise en eau, le temps de séjour des eaux dans le réservoir, la dynamique des populations de poisson concernées, la profondeur des eaux au moment de la mise en eau et d'autres facteurs. Mais ici, on voulait mentionner les principaux.

535 Toujours concernant la contamination de la chair de poisson, c'est qu'on observe une concentration supérieures chez les espèces piscivores, c'est-à-dire les espèces qui consomment d'autres poissons, et ces concentrations-là sont de trois à sept fois supérieures à ce qu'on retrouve dans le milieu naturel.

540 On a, à la page 8 du document, un petit tableau qui montre ces concentrations-là qui varient d'une espèce de poisson à l'autre. Et on a des comparaisons pour des populations de

poisson qui sont hors réservoir et d'autres qui sont en réservoir, et on voit tout de suite qu'il y a un écart entre les deux situations.

545 Le retour aux conditions normales, aux conditions naturelles peut varier entre quinze et trente ans, dépendamment des situations. Et la contamination du poisson par le mercure a certains effets sur la santé, d'où une consommation prudente du poisson.

550 Un autre phénomène qu'il y a lieu de mentionner ici dans la région, c'est l'acidité des lacs. Les informations qu'on a actuellement concernent surtout le sud de la région, c'est-à-dire au sud du 55e parallèle. Et à partir des 228 lacs visités, mesurés, on observe qu'il y a 2.2 % de ces lacs-là qui sont acides. Donc, de façon générale, le bilan nous indique que la région est peu affectée par l'acidification des lacs.

555 Passons maintenant au portrait de l'eau souterraine, qu'on retrouve à la page 10 du document. Les usages des eaux souterraines, c'est principalement d'abord dans le sud de la région, et on constate que 14 % de la population, 5 000, 5 300 personnes sont alimentées par de l'eau souterraine.

560 Pour ce faire, il y a environ 120 puits qui ont fait l'objet d'un rapport de forage. Et en tout, on observe la présence d'environ 500 puits plus ou moins d'envergure, notamment des puits individuels qui ne sont pas nécessairement tous comptabilisés, saisis au système, mais on prétend qu'il y a autour de 500 puits dans la région, notamment dans le Sud. C'est à peu près tout pour l'eau souterraine.

565 Le portrait municipal. Ici, on fait référence aux services d'alimentation en eau et la gestion des eaux usées. Dans un premier temps, on va voir l'alimentation en eau pour le secteur Kativik au nord du 55e et par la suite, au sud du 55e, c'est-à-dire le secteur de la Baie James.

570 Dans le secteur Kativik, c'est un enjeu important. On comprendra que c'est à peu près impossible d'aménager un réseau d'aqueduc dû à la présence du pergélisol - c'est-à-dire que c'est gelé - et également, comme on le voyait sur la carte tout à l'heure, la dispersion des villages tout le long du littoral, qui fait en sorte que c'est à peu près impossible d'avoir des réseaux d'aqueduc convenables.

575 L'autre élément, c'est que dans le secteur Kativik, l'eau potable est distribuée au village par camion-citerne à partir d'eau de surface ou de réservoirs. C'est distribué par les villages dans chacune des maisons.

580 Toujours dans le secteur Kativik, l'eau potable est chlorée dans la plupart des villages, c'est-à-dire dans onze villages sur quatorze, et la distribution présente un haut risque de contamination dû à un nombre élevé d'intermédiaires.

585 Ici, on fait mention au fait que parfois on va chercher l'eau dans un réservoir, on l'amène au village, les gens vont la chercher. Donc, il peut y avoir beaucoup de manipulation. Alors que dans d'autres villages, l'eau part directement du réservoir et l'eau est chlorée dans le réservoir et par la suite distribuée aux gens. Donc, il y a un peu moins de manipulation. Mais le risque de contamination est dû à une manipulation qui peut être multiple entre les intermédiaires.

590 Dans le secteur de la Baie James, on peut mentionner qu'on observe une situation à peu près similaire au reste du Québec. Les neuf communautés cries possèdent un réseau d'aqueduc. Il y en a cinq sur neuf qui sont alimentées par eau de surface et quatre par eau souterraine. Il y en a six de ces communautés-là qui possèdent un service de chloration. Et dans les autres communautés, on peut observer de la part de certains une certaine réticence à utiliser de l'eau chlorée, une question de goût tout simplement.

600 Toujours dans le secteur de la Baie James, les municipalités de Chapais, Chibougamau, Lebel, Matagami et les localités de la Baie James possèdent un réseau d'aqueduc. Il y en a cinq qui sont alimentées par les eaux de surface et deux par l'eau souterraine. Et la problématique liée à des dépassements de normes en uranium, principalement au nord de Matagami, dans le secteur LG-4 et Brisay, c'est une problématique qui s'observe à un moment donné.

605 Les eaux usées dans le secteur Kativik, encore une fois c'est un enjeu environnemental de taille pour les mêmes raisons que pour l'alimentation en eau potable. Et la réalité nous indique que les eaux usées sont recueillies par des camions-citernes et disposées à l'extérieur des villages, sans traitement.

610 Dans le secteur sud, encore une fois, c'est une situation similaire à celle du reste du Québec. Les neuf communautés sont raccordées à un réseau d'égouts. Il y en a huit qui possèdent un système de traitement des eaux usées, et dans les municipalités allochtones, il y a 92 % de la population qui est doté d'un réseau d'égouts municipal. Et le traitement des eaux usées a fait l'objet d'investissements de 13 millions \$ par le gouvernement du Québec pour traiter les eaux usées.

620 Le portrait industriel qu'on retrouve à la page 13 du document. Dans le secteur primaire, c'est l'industrie minière, industrie minière qui fait une utilisation importante de l'eau pour l'enrichissement de son mineraï, pour le maintien à sec de ses chantiers et le rabattement de la nappe phréatique. Les principaux problèmes, c'est l'acidification des parcs à résidus miniers et la contamination par les métaux lourds.

625 Au tableau 6.1 et 6.2 qu'on retrouve toujours à la page 13, on voit un portrait un peu des parcs à résidus miniers qui sont actifs. Et sur les neuf qui sont actifs, il y en a cinq qui sont générateurs d'acide. Et dans les parcs inactifs, les parcs fermés, il y en a dix-huit, et il y en a sept qui sont toujours générateurs d'acide.

630 Les parcs à résidus miniers actifs et inactifs représentent 1 720 hectares de superficie et ça laisse des cicatrices importantes dans l'environnement. La restauration de ces parcs est lente et coûteuse. Actuellement, il y a quatre parcs sur dix-huit qui ont fait l'objet d'une restauration complète.

635 Dans le secteur secondaire, on retrouve l'industrie des pâtes et papiers. On a Norkraft Quévillon, qui, en 96, avait un volume de rejets des affluents dans la rivière Quévillon de 75 000 mètres cubes par jour. Toujours dans le secteur secondaire, il y a l'industrie de la transformation du bois où on retrouve quatre scieries, douze parcs à résidus ligneux, dont cinq qui sont actifs. Il y a un risque de contamination par les eaux de lixiviation. Et sur les sept, il y a cinq des sept parcs à résidus inactifs qui ont été restaurés à ce jour.

640 Toujours dans l'industrie de la transformation du bois, mentionnons maintenant qu'il y a de la valorisation de certains déchets ligneux; mentionnons, notamment pour Chapais, une usine de cogénération et il y a un projet d'utilisation des boues biologiques comme fertilisant, un projet développé par Norkraft Quévillon.

645 Il y a des problématiques spécifiques rattachées à la pollution industrielle. Mentionnons qu'au nord du 55e parallèle, chez les Inuits, c'est à peu près inexistant; que les projets industriels qui se développent, qui se mettent en place font toujours l'objet d'adaptation particulière cas par cas au milieu environnant.

650 Ce qu'on observe également dans ce secteur-là, c'est des barils de carburant abandonnés sur le territoire. Et il faut mentionner que l'approvisionnement des villages côtiers en produits pétroliers représente un risque de contamination, de déversement et aussi de barils abandonnés.

655 Au sud du 55e parallèle, on observe une coexistence à la fois de l'industrie forestière, minière et villégiature et activités traditionnelles des Autochtones. Mentionnons ici, à titre d'exemple, le projet d'aires communautaires du lac Chibougamau qui est présentement en développement, qui illustre bien cette coexistence des différentes problématiques.

660 Le portrait agricole, mentionnons-le, mais on reconnaît ici que dans la région, le Nord-du-Québec, l'agriculture est une activité marginale, qui se retrouve dans les secteurs de Val-Paradis, Villebois et Beaucanton, qu'on retrouve aux alentours d'une dizaine d'établissements.

665 Enfin, le dernier portrait de la région Nord-du-Québec, qu'on retrouve à la page 17 du document, c'est le portrait faunique. On retrouve dans ce portrait-là la pratique de la pêche sportive, qui représente une activité économique importante pour la région, 340 000 jours/pêche en 96, qui se pratique en territoire libre dans des pourvoiries sans droit exclusif, dans deux réserves fauniques. Et les espèces vedettes, les espèces exploitées sont le doré, le touladi, l'omble de fontaine, l'omble chevalier et le saumon. Ça, c'est les caractéristiques de la pêche sportive.

La pêche commerciale s'observe à Kangiqsualujuaq dans l'Ungava, sur le bord de la Baie d'Ungava, où on exploite l'omble chevalier. Le corégone et l'esturgeon dans le secteur de Waswanipi ont déjà fait l'objet d'exploitation commerciale.

675

Et un autre phénomène qu'on observe ici dans la région, qui est important, c'est la pêche de subsistance chez les populations autochtones. Cette activité-là est encadrée dans le chapitre 24 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois. C'est dans ce chapitre-là qu'on rencontre les différentes modalités d'exploitation. Et également, les plans d'eau représentent une grande importance pour la pratique des activités traditionnelles des Autochtones et quant à leurs déplacements également.

680

Voilà, c'était en quelques minutes une présentation sur les points essentiels qui apparaissent dans le document du Portrait régional Nord-du-Québec. Je vous remercie.

685

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Dufresne.

690

Je rappelle que s'il y a des gens qui veulent poser des questions, vous vous inscrivez auprès du secrétariat. Comme on n'est pas très nombreux, ça ne devrait pas être compliqué d'identifier la chose.

695

Avant - je vais faire une petite pause santé dans quelques minutes - on peut peut-être aller chercher une série d'informations préliminaires. Ma collègue, entre autres, a une question à vous poser sur une rivière qu'on ne retrouve pas dans la liste et qui l'intrigue, à la page 4.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

700

C'est la rivière La Grande, celle qui a été harnachée.

LE PRÉSIDENT :

705

Parce que dans le portrait à la page 5, dans les bassins de la page 5, dans le tableau, on a identifié une rivière, la 6, qui s'appelle La Grande Rivière, probablement la rivière La Grande qu'on appelle communément, et on ne la retrouve pas dans la liste des rivières du tableau 2.1.

710

Il y a Vigneault qui dit: «J'ai perdu de la sorte une île et deux rivières que l'horizon transporte», mais est-ce qu'elle est là sous un autre nom ou si c'est simplement un oubli?

M. JOCELIN DUFRESNE :

715 Ce qu'on peut-être expliquer, la raison de son absence, c'est peut-être qu'il n'y avait pas de station de mesure sur la rivière. Donc, elle n'apparaît pas là. Ça ne fait pas en soi que cette rivière-là n'est pas importante en termes de débit, mais c'est probablement parce qu'il n'y a pas de station de mesure.

720 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et est-ce à cause aussi du nombre de barrages importants qu'il y a sur son cours?

725 **M. JOCELIN DUFRESNE :**

Oui. On me dit que la rivière La Grande fait maintenant l'objet d'un réservoir. Ça fait que c'est peut-être pour ça qu'on ne la voit pas comme rivière là. Mais je vais avoir la réponse exacte. Si vous voulez, je vais vous la déposer.

730 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Oui. Et pour quelle raison il n'y a pas de station de mesure.

735 **M. JOCELIN DUFRESNE :**

Je vais vous donner la réponse.

740 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Genest.

745 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

De façon générale, d'après ce que je comprends, le Ministère n'a pas de réseau de mesure dans la région?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Berrouard, je pense que vous voulez ajouter?

750 M. DANIEL BERROUARD :

En fait, le Ministère a des stations de mesure, tout comme Hydro-Québec a des stations de mesure dans la région. Donc, c'est une combinaison de stations de mesure qui sont utilisées.

755 M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Les données de la page 7 proviennent de la Société d'énergie de la Baie James, d'après ce qui est indiqué dans votre document. Est-ce que c'est le cas? On dit:

760 «L'essentiel des informations qui suivent...»

- on est dans la section, à la page 7, du portrait qualitatif de l'eau de surface -

765 «L'essentiel des informations qui suivent provient des rapports effectués par la Société d'énergie de la Baie James.»

M. JOCELIN DUFRESNE :

C'est exact.

770 M. CAMILLE GENEST, commissaire :

C'est exact?

M. JOCELIN DUFRESNE :

775 Et des consultants qui ont été mis à l'oeuvre pour le développement de certains projets.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

780 Mais est-ce que le Ministère a ses propres stations de mesure également?

M. DANIEL BERROUARD :

785 Le Ministère a des stations au niveau des stations hydrologiques, au niveau des rivières comme telles et des mesures de débit.

Maintenant, au niveau de la qualité, ce sont des relevés qu'on a, et à partir des travaux de la Société d'énergie de la Baie James, et à partir du réseau d'Hydro-Québec, et à partir des consultants qui ont été mandatés dans le cadre de projets spécifiques d'évaluation environnementale.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Donc, pour la qualité, on n'a pas des stations d'observation comme on en a dans d'autres régions.

M. JOCELIN DUFRESNE :

Non.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

C'est ça, bon, d'accord. Mais est-ce que quand même, la quantité d'information que vous possédez, qui provient de ces différentes sources-là, est suffisante pour dresser un portrait révélateur de l'eau dans la région?

M. JOCELIN DUFRESNE :

On considère que oui, oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Concernant la qualité, il est question dans le portrait régional des réservoirs et de la mise en eau et des impacts de cette mise en eau là. Est-ce qu'on peut dire que l'équilibre du milieu est de nouveau atteint dans la plupart des grands réservoirs? Parce que vous avez mentionné dans votre présentation qu'il y avait un retour à la situation naturelle au bout de...

M. JOCELIN DUFRESNE :

Dix à quinze ans, oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

... de dix à quinze ans.

M. JOCELIN DUFRESNE :

Si on observe l'année ou la période de création de ces réservoirs-là, on peut extrapoler la qualité de l'eau, à savoir si la reconstruction a été faite, la restructuration a été faite convenablement dans ce réservoir-là. Un qui a été fait, je ne sais pas, en 80, bien, on estime qu'il est en période de restauration assez avancée.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

En théorie, ça, c'est le cas. Est-ce que vous avez vérifié dans la pratique avec différentes études des habitats, des espèces fauniques, de la concentration de mercure, etc.?

M. DANIEL BERROUARD :

En fait, il faut mentionner qu'au niveau du suivi, on peut peut-être séparer ça en deux temps. Il y a un suivi qui a été fait à l'époque par la Société d'énergie de la Baie James dans le cadre des travaux de ce qu'on appelait à l'époque La Grande 75, la première phase de la Baie James.

Ces travaux-là nous ont permis, si on parle en termes de qualité d'eau, de déterminer quand même assez rapidement que les réservoirs, au niveau qualité de l'eau, retrouvaient une situation qui se comparait aux lacs naturels de la région en moyenne après environ trois ans. Les écarts n'étaient pas très importants, mais il y avait quand même des écarts.

En fait, les impacts les plus importants étaient probablement associés à des zones d'anoxie qu'on retrouvait dans certains secteurs du réservoir. C'était probablement les modifications majeures qui étaient liées en termes qualitatif.

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous nous dire ce qu'est l'anoxie, s'il vous plaît?

M. DANIEL BERROUARD :

En fait, il s'agit d'une diminution importante de l'oxygène dans certains secteurs du réservoir.

Au niveau de la qualité de l'eau, en fait, ce qu'on a constaté, c'est après trois ans environ, les réservoirs retrouvaient une qualité semblable à ce qu'on a dans les lacs naturels de la région. Et ça, ça s'est confirmé par la suite dans le cadre des travaux qui se sont poursuivis dans la phase 2 des travaux de la Baie James.

LE PRÉSIDENT :

870 Là, vous parlez de trois ans. Dans le document, par ailleurs on parlait de quinze à trente ans.

M. JOCELIN DUFRESNE :

875 Quand on parle de trois ans, c'est l'eau comme telle. Et quand on parle de dix à quinze ans, c'est plus le milieu physique qui est concerné par ça.

LE PRÉSIDENT :

880 Est-ce que ça veut dire que vous considérez qu'au bout d'un certain nombre d'années, un réservoir est devenu un lac?

M. JOCELIN DUFRESNE :

885 Par rapport à la qualité de l'eau, oui, on peut dire que c'est revenu comparable à un lac naturel.

LE PRÉSIDENT :

890 Mais si vous faites une distinction, ça veut dire que sur d'autres domaines, il n'est pas considéré comme une transition complète?

M. JOCELIN DUFRESNE :

895 Je vais vous répondre par un exemple. Par rapport à la contamination par le mercure, par exemple, on retrouve une contamination dans les espèces de poisson qui est encore assez élevée, même après cinq - six ans, et va disparaître progressivement, comme on le mentionnait tout à l'heure. Donc, la qualité de l'eau peut être bonne, sauf que les poissons qui y vivent ou la flore qu'on y retrouve peut être, elle, en moins bonne condition parce qu'elle est plus lente à être restaurée. On fait la distinction entre la qualité de l'eau comme telle et le milieu dans lequel elle se trouve.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

905 Par rapport au mercure, est-ce que vous faites un suivi des populations de poisson?

910 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Pendant que mes collègues cherchent, à la page 9, monsieur le commissaire, vous avez, particulièrement en 96 et en 95, deux rapports synthèse sur l'évolution des teneurs en mercure dans les poissons du complexe La Grande. Donc, lorsqu'on faisait référence à des études, il y a ces deux études-là particulièrement et celle du suivi de la qualité de l'eau des milieux affectés par l'aménagement du complexe faite par la Société de la Baie James en 96 également. Donc, les trois dernières références.

915 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'accord, merci.

920 **LE PRÉSIDENT :**

Comme ce sont des documents qui sont importants et qui sont constamment demandés, voulez-vous les déposer, s'il vous plaît?

925 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Nous allons faire l'impossible, monsieur le président.

930 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, ça va.

M. JOCELIN DUFRESNE :

935 Il faut mentionner également que le suivi se fait par les promoteurs de projet. Il faut se rappeler que les projets qui font l'objet d'étude environnementale ou d'analyse d'impact, eux ont des conditions, les promoteurs ont des conditions de suivi. Et tout au long de l'évolution, ils font les études de suivi et ils fournissent de l'information sur notamment la contamination des poissons.

940 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Au mercure. Et est-ce que le ministère de l'Environnement ou Faune et Parcs maintenant vérifie la validité de ces données-là et est-ce qu'elles sont rendues publiques?

950 **M. JOCELIN DUFRESNE :**

Il n'y a pas de contre-expertise qui est faite ou il n'y a pas de contrôle de qualité qui est fait sur les données qui nous sont données par...

955 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Non, mais est-ce que vous vous entendez avec eux sur la façon de prendre les mesures, sur la validité?

960 **M. JOCELIN DUFRESNE :**

Oui.

965 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui. Et est-ce que...

970 **M. JOCELIN DUFRESNE :**

Et ça fait partie des conditions.

975 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que vous diffusez les données, par exemple, sur la concentration en mercure?

980 **M. JOCELIN DUFRESNE :**

C'est des données qui sont publiques, qui peuvent être consultées à peu près partout. Et mentionnons - ici, vous parlez de la contamination du poisson par le mercure - ça a fait l'objet de production d'information au cours des années sur la consommation du poisson et cette information-là est diffusée aux utilisateurs de la ressource faunique du poisson régulièrement dans diverses occasions.

Comme certaines années, on a des productions de la brochure Pêche, dans laquelle on met de l'information de prévention. Également a été produit, il y a quelques années, un guide sur la consommation du poisson. C'est diffusé dans des salons de plein air, salons chasse et pêche. Donc, il y a une information qui circule au fur et à mesure qu'on a cette information-là.

985 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

On se rend compte qu'il y a une augmentation des teneurs en mercure chez les espèces de poisson en aval des réservoirs. Est-ce qu'il existe des techniques ou des aménagements possibles pour limiter, je pourrais dire, la circulation et l'exportation du mercure en dehors de ces zones-là.

990 **M. DANIEL BERROUARD :**

Je peux peut-être tenter de répondre. En fait, à date, évidemment c'est une préoccupation qu'a Hydro-Québec dans le cadre de ses mesures d'atténuation. Maintenant, étant donné l'envergure des réservoirs dont on parle dans le territoire de la Baie James, il n'y a pas vraiment d'applications pratiques qui ont pu être mises de l'avant.

1000 Dans certains réservoirs, par exemple en Suède, on a pratiqué une sortie massive du poisson qui avait été contaminé. Ça a donné certains résultats. Mais c'est évident qu'on peut difficilement penser, par exemple, sortir le poisson du réservoir de LG-2. On a comme un problème de dimension.

1005 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

De taille, oui.

1010 **M. DANIEL BERROUARD :**

De taille, oui.

1015 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Docteur Savard, est-ce qu'il y a eu des cas d'intoxication au mercure dans la région?

1020 **M. MICHEL SAVARD :**

Les intoxications sont à signalement. S'il y en avait un, ils sont obligés de nous le signaler. À ma connaissance, on n'a jamais signalé chez nous un cas d'intoxication au mercure. Ça ne veut pas dire qu'il n'y en a pas eu, mais à ma connaissance...

1025 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Ça n'a pas été signalé.

1025 **M. MICHEL SAVARD :**

... on n'a pas eu de signalement.

1030 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et il y a des recommandations - c'est ce que monsieur Dufresne mentionnait - des recommandations à la population pour la consommation de poisson contaminé au mercure. Vous êtes associés à la préparation de ces guides-là, j'imagine?

1035 **M. MICHEL SAVARD :**

Oui.

1040 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et est-ce qu'il y a un suivi des populations humaines qui consomment le poisson en partie intoxiqué par le mercure?

1045 **M. MICHEL SAVARD :**

Ici, dans la région, je ne crois pas qu'il y a eu un suivi chez l'homme. En tout cas, moi, je n'ai pas eu connaissance de suivi, ici, chez l'homme en particulier. Est-ce qu'il y en a eu?

1050 Maintenant, dans la région de Montréal, vous êtes au courant, je pense, du lac Saint-Pierre, il y a un chercheur à Montréal qui a fait un suivi dans des populations. Je pense, dans des populations autochtones plus dans la région de l'Est, je pense qu'il y a eu d'autres études de faites. Mais je n'en connais pas, moi, dans le secteur par ici.

1055 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'accord.

1060 **M. MICHEL SAVARD :**

Je ne sais pas s'il y a des gens qui en connaissent?

1065 **M. DANIEL BERROUARD :**

En fait, il y a eu un suivi dans le cadre des ententes, ce qu'on appelle l'Entente mercure avec Hydro-Québec sur les populations cries. C'était un suivi qui s'est fait pendant plusieurs

années auprès des nouveaux-nés, des femmes enceintes et puis certaines classes d'âge. Donc, c'est le suivi principal qui a été fait.

1070 **LE PRÉSIDENT :**

C'est probablement ça, ici, qui est donné en référence à la page 9, «Comité de la Baie James sur le mercure 97, rapport d'activités». Vous ne savez pas s'il y a une version plus récente de ce document-là? Celle qui est là est un rapport de 97. Est-ce qu'il n'y en a pas eu d'autres depuis?

1075 **M. DANIEL BERROUARD :**

C'est probablement la dernière.

1080 **LE PRÉSIDENT :**

La dernière édition?

1085 **M. DANIEL BERROUARD :**

Oui.

1090 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Il y aurait beaucoup de questions à poser, mais elles vont venir à leur heure et à leur rythme. Et comme il y a déjà deux personnes qui se sont inscrites, on va faire d'abord une pause de dix minutes et on recommencera avec monsieur René Perron, s'il vous plaît. Merci.

1095

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1100 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, deux personnes se sont inscrites. Avec l'assentiment des deux parties, j'inviterai d'abord monsieur Vincent Sioui, s'il vous plaît. Venez vous asseoir, monsieur Sioui.

1105 **M. VINCENT SIOUI :**

Bonsoir!

1110 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, monsieur Sioui!

1115 **M. VINCENT SIOUI :**

Je suis d'Hydro-Québec. Je suis à titre d'observateur ici, demain et ce soir. Et puis je voulais apporter quelques éléments complémentaires d'information relativement premièrement au débit de La Grande Rivière.

1120 Peut-être - on en a parlé un petit peu tout à l'heure, monsieur Berrouard - peut-être que ce n'est pas mentionné comme débit parce que ce sont des réservoirs et puis le débit peut être ce soir, mettons, à 1 000 mètres cubes et puis demain matin peut être à 6 000 mètres cubes/seconde. L'eau, c'est tout contrôlé. Mais par contre, les débits turbinés, on les a. Si quelqu'un voulait les avoir, on les a à la minute près.

1125 On sait que les débits minimum et maximum de LG-1, qui est la dernière près de la côte de la Baie James, sont un débit minimal de 900 mètres cubes/seconde, qui est l'équivalent de deux groupes, LG-1 qui est au fil de l'eau, et puis le débit maximal est de 5 900 mètres cubes/seconde. Et puis ça, la rivière La Grande maintenant, avec les détournements qu'il y a eus de la rivière de Caniapiscau et puis de la rivière Eastmain et Opinaka, amène un débit, je pense, qui peut être supérieur à 6 000 mètres cubes/seconde quand les deux apports, les deux rivières principales qui ont été détournées sont à leur débit maximal.

Ça fait que sur les débits, en tout cas, il y a des chiffres disponibles.

1135 **LE PRÉSIDENT :**

De sorte qu'on pourrait établir une espèce de bracket de débit de la rivière La Grande en faisant les soustractions, pour arriver à peu près à un ordre de grandeur de son débit.

1140 **M. VINCENT SIOUI :**

Pour la rivière La Grande, oui, absolument. Les débits sont calculés par les groupes et par des instruments sur une base régulière. Même, tous les ouvrages sont surveillés sur une base régulière aussi. Et puis ça, c'est en rapport avec les débits turbinés.

1145 Et comme on dit, c'est des débits turbinés maintenant, ce n'est plus de l'eau qui circule naturellement. Probablement que c'est pour ça qu'il n'y a pas un débit d'inscrit dans le rapport du Ministère tel quel.

1150 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Pardonnez-moi, à aucun moment du parcours de la rivière La Grande, à aucun moment du parcours jusqu'au premier barrage qui est probablement LG-4, si vous dites que le LG-1 -- excusez mon trou de mémoire à mon tour, les différents barrages, où ils sont situés, je l'ai 1155 oublié. Mais puisque vous dites que le LG-1 est celui qui est le plus près de la côte...

M. VINCENT SIOUI :

Oui.

1160 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

... on peut présumer que le LG-4 est celui qui le plus loin de la côte?

1165 **M. VINCENT SIOUI :**

Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1170 Est-ce que sur le reste du parcours, est-ce qu'il y a un débit? Est-ce qu'on connaît la rivière entre sa source et LG-4?

M. VINCENT SIOUI :

1175 Oui, absolument. Les débits sont connus, mais ce sont des débits turbinés. Parce qu'il y a la centrale LG-4, la centrale LG-3, et puis plus au nord encore, il y a LA-1, LA-2, Brisay qui sont trois autres centrales hydroélectriques. Mais ça, c'est Lafarge.

1180 **LE PRÉSIDENT :**

De sorte que le débit lui-même de la rivière, on ne peut que le déduire. On n'a plus d'observation sur l'état naturel de la rivière et de son débit qu'on appelleraient naturel.

1185 **M. VINCENT SIOUI :**

Bien, on pourrait soustraire le nombre de mètres cubes/seconde des...

LE PRÉSIDENT :

1190 En déduisant, oui.

M. VINCENT SIOUI :

1195 ... de celles qui sont détournées.

LE PRÉSIDENT :

1200 Premièrement, monsieur Sioui, je suis content que vous soyez là, parce que je pense
que c'est indispensable qu'il y ait quelqu'un d'Hydro-Québec dans une région comme ici. Est-ce
que - c'est une question qui est souvent soulevée et à travers l'audience et dans les médias, on
parle souvent du faible niveau des réservoirs actuellement - est-ce que ça, c'est un mythe ou si
c'est une réalité?

1205 **M. VINCENT SIOUI :**

1210 Je dirais que ça pourrait être vrai pour certains réservoirs. Pour d'autres, ça n'a pas
lieu. Et puis je sais qu'au moment où on se parle, par rapport à l'an dernier, les niveaux sont,
surtout du plus grand réservoir qui est LG-2... en tout cas, je n'ose pas dire de chiffres parce
que je ne suis pas certain que c'est de nature publique, mais ils sont beaucoup plus hauts qu'à
date pareille l'an dernier.

LE PRÉSIDENT :

1215 Que l'an passé, à la même date?

M. VINCENT SIOUI :

1220 Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

1225 Est-ce que vous avez des données? Est-ce que le ministère de l'Environnement ou le
ministère des Ressources naturelles ou Hydro-Québec, est-ce que vous avez des données sur
les précipitations?

M. VINCENT SIOUI :

1230 Absolument.

1235 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le climat change? Et est-ce qu'il pleut moins sur la région ou est-ce qu'il peut davantage sur la région? Est-ce qu'il y a moins d'eau ou plus d'eau depuis les dix dernières années en soi?

1240 **M. VINCENT SIOUI :**

Je pense que ça, c'est de nature publique. Depuis les dix dernières années, il y a seulement deux années où les précipitations ont été à peu près analogues au reste des précipitations relevées depuis une quarantaine d'années ou une trentaine d'années. Mais pour les autres huit ans, les précipitations ont été inférieures à la moyenne, d'un pourcentage que je ne pourrais pas affirmer.

1245 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, il pleut moins maintenant.

1250 **M. VINCENT SIOUI :**

Oui. Est-ce que c'est un cycle? On ne le sait pas. Est-ce que c'est dû à l'effet de serre en Amérique ou sur la planète? Il y a toutes sortes de théories que... il n'y a rien de déterminé scientifiquement. Est-ce que c'est cyclique ou... mais effectivement, depuis dix ans, il y a moins de précipitations et puis...

1255 **LE PRÉSIDENT :**

Si c'est cyclique, est-ce qu'on a une idée de la longueur du cycle?

1260 **M. VINCENT SIOUI :**

Non. Il y a des théories américaines qui parlent d'une trentaine d'années de cycle, mais c'est des théories qui ne sont pas vérifiées scientifiquement ici, au Québec. Mais je sais qu'il y a des théories américaines qui parlent d'une trentaine d'années.

1265 Et puis comme de ce temps-ci, il y a beaucoup d'eau sur la Côte-Nord. La Manic, il y a de l'eau énormément, puis il y en a un peu plus que l'an dernier. Dans la Baie James, il y en a un peu plus que l'an dernier à pareille date, mais pour la Manic, il y en a beaucoup plus. La pluie ne tombe pas toujours à la même place. Il peut en tomber...

1270

LE PRÉSIDENT :

Non, on le sait que trop. N'allez pas dire ça au lac Saint-Jean!

1275 **M. VINCENT SIOUI :**

Ce qui a fait du dégât au lac Saint-Jean aurait simplement amélioré un petit peu le niveau d'eau du réservoir LG-2. Ça aurait paru peut-être un petit peu, peut-être que ça aurait remonté le niveau de LG-2 d'un demi-pouce. Ce n'est pas comparable.

1280 **LE PRÉSIDENT :**

Les masses ne sont pas les mêmes.

1285 **M. VINCENT SIOUI :**

Non, il n'y a pas de réservoir vraiment au lac Saint-Jean comparable. Ils ne peuvent pas emmagasiner d'eau. Il fallait qu'il y ait des évacuateurs, puis c'est ça qui ne fournissait pas. Ce n'était pas la même problématique.

1290 **LE PRÉSIDENT :**

Pendant qu'on est sur ça, je voudrais juste vérifier auprès du ministère de l'Environnement quelles sont les données de connaissance qu'on a sur la pluviosité, par exemple? Est-ce qu'il y a des travaux conjoints Richesses naturelles-Hydro-Québec-Environnement sur ces grands phénomènes de pluviométrie et de variabilité de la quantité d'eau qui tombe sur le territoire?

M. DANIEL BERROUARD :

1300 Bon, en fait, le Ministère a eu pendant plusieurs années un certain nombre de stations automatiques. C'était des stations météo automatiques. Maintenant, il y a plusieurs de ces stations-là qui ont été abandonnées. Je pourrais difficilement vous répondre à l'heure actuelle à combien ou combien de stations le Ministère possède encore dans le Nord du Québec, mais de la façon dont ça s'est passé, c'est que là où il y a des aménagements maintenant, c'est Hydro-Québec. Hydro-Québec a pris en partie la relève de ce côté-là.

M. VINCENT SIOUI :

1310 Hydro-Québec a un système de météo autonome qui s'appuie aussi et qui se sert peut-être de façon complémentaire sur certains points du système de météo d'Environnement Canada, je pense.

LE PRÉSIDENT :

1315

Et est-ce que vous publiez les résultats de ça?

M. VINCENT SIOUI :

1320

Je ne pense pas. C'est pour les besoins d'exploitation. Et puis probablement que si c'était demandé, je ne crois pas qu'il y aurait de raison pour ne pas les rendre publics. Parce qu'on les compare souvent, nos résultats, avec les résultats d'Environnement Canada, nos prévisions.

1325

LE PRÉSIDENT :

Parce que c'est important au niveau de la connaissance.

M. VINCENT SIOUI :

1330

Oui, oui. Probablement que si c'était nécessaire, pour les besoins de la cause, il pourrait y avoir une demande de faite à Hydro-Québec et puis vous auriez les données.

LE PRÉSIDENT :

1335

Pour l'instant, je ne vous les demande pas parce que je n'en ai pas besoin. Mais c'est intéressant de savoir que ça existe et on verra s'il y a besoin d'aller plus loin à ce niveau-là, finalement.

1340

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Dans les 294 barrages d'Hydro-Québec...

M. VINCENT SIOUI :

1345

Excusez, de digues.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1350

Barrages et digues.

M. VINCENT SIOUI :

Oui, surtout des digues.

1355

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Quels sont les plus âgés? S'il y a des grands barrages, dans les grands barrages, quels sont les plus âgés?

1360

M. VINCENT SIOUI :

Dans la région 10?

1365

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui.

M. VINCENT SIOUI :

1370

C'est ceux de LG-2, la phase 1, qui n'a pas été soumise au régime environnemental de la Loi sur l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

1375

Ça date de 70?

M. VINCENT SIOUI :

1380

Les premières digues ont dû être construites à peu près en 70, 71, à peu près.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1385

Donc, elles sont relativement récentes. D'un point de vue de sécurité, c'est des ouvrages relativement récents.

M. VINCENT SIOUI :

Oui, oui, c'est relativement récent.

1390

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Et quel est leur état?

1395 **M. VINCENT SIOUI :**

Il y a des responsables du suivi de la sécurité. Il y a monsieur Ken Murphy qui est responsable de la sécurité. Il y a sur place aussi des géologues, qui sont sur place dans le complexe, installés à Radisson ou qui vivent là. Et puis il y a des inspecteurs-ingénieurs, il y a des techniciens aussi et puis qui font un suivi régulier, pas 365 jours par année, mais une digue n'est pas inspectée à chaque jour. C'est récurrent. Ça peut être aux deux semaines.

Puis il y a des instruments électroniques qui calculent l'exfiltration d'eau ou l'infiltration en aval ou en amont, et puis ces données-là sont analysées régulièrement. Il y a même, de temps à autre, il y a des comités d'experts en sécurité de digues et barrages, des comités d'experts internationaux qui valident les données d'Hydro-Québec et puis même qui font des recommandations sur la sécurité des ouvrages.

À ma connaissance, Hydro, de son histoire, n'a jamais perdu un ouvrage, un barrage ou une digue.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Dans la gestion des barrages et des digues de la région, est-ce que vous considérez d'autres usages que la production hydroélectrique?

M. VINCENT SIOUI :

Nos réservoirs sont utilisés sur une base régulière et intensive par les Autochtones et les pêcheurs sportifs.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Non, mais ce que je veux dire, dans la gestion des niveaux d'eau, par exemple, est-ce que vous tenez compte des autres usages?

M. VINCENT SIOUI :

La gestion des niveaux d'eau est conventionnée pour la plupart des réservoirs. On ne peut pas... comme même le débit minimal à LG-1, je pense que ça, c'est un décret du gouvernement pour ne pas que l'eau salée revienne, les marées de 900 quelques mètres cubes/seconde. Je pense que tous les réservoirs ont un marnage minimal et maximal, un niveau maximal de marnage et puis c'est conventionné soit par la Convention de la Baie James ou une des conventions complémentaires, comme La Grande 86 ou Opémisca 92 ou...

1440 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Donc, on ne peut pas dire qu'il y a des conflits d'usage à régler puisque tout est déjà conventionné ou établi par décret?

1445 **M. VINCENT SIOUI :**

De conflits d'usage?

1450 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, parce que dans d'autres régions où il y a des niveaux d'eau qui peuvent varier, il peut y avoir un conflit d'usage entre l'usage sportif, l'usage de navigation, l'usage de production hydroélectrique.

1455 **M. VINCENT SIOUI :**

Oui. Si on parle dans 08 de l'Outaouais supérieur, il y a un conflit entre utilisateurs, parce que notre niveau minimal peut être un handicap dès fois à la navigation. Mais s'il n'y avait pas d'ouvrage, il n'y aurait pas de navigation, par ailleurs.

1460 Je pense que l'ancien lit de la rivière des Outaouais, où il y a des ouvrages Hydro d'un bout à l'autre, je pense que c'était composé de vingt-trois ou vingt-cinq rapides avant ça. Il n'y avait pas de navigation. Et puis quand c'est devenu une rivière à vocation hydroélectrique, et bien, la navigation était permise. Ça a donné lieu à la navigation et puis là, il y a un conflit entre notre production et l'utilisation des sportifs.

1465 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et c'est réglé comment les conflits?

1470 **M. VINCENT SIOUI :**

Bien, c'est réglé... il y a des discussions souvent, mais la priorité n'est pas donnée aux utilisateurs sportifs, je pense, parce que... Je voyais tout à l'heure, on parlait du COBARIC, un comité qui gère tout l'Outaouais, puis surtout l'Outaouais...

1475 **LE PRÉSIDENT :**

Dans le cas du COBARIC, c'est la Chaudière.

M. VINCENT SIOUI :

1480 Oui, pour ne pas noyer le Sud. Ça pourrait noyer même jusqu'à tout près d'Ottawa et Hydro ne peut pas turbiner autant qu'il voudrait ou parfois moins, parce qu'il y a des gens qui s'entendent sur quelle quantité d'eau peut être turbinée, peut être laissée coulée.

LE PRÉSIDENT :

1485 Mais ça ne se présente pas dans le cas de la région ici. Ces conflits-là ne se présentent pas de la même façon.

M. VINCENT SIOUI :

1490 Non. Dans le complexe La Grande 1975, phase 1 et phase 2, il peut y avoir des problèmes de navigation pour certains Autochtones pour aller à leur emplacement. Et puis il y a un comité sur les travaux continus qui a été créé par La Grande 86, qui est paritaire avec la partie crie, qui détermine où on va ouvrir à telle place tel chenal qui s'est bloqué par des débris ligneux, des débris, des arbres morts qui se sont dégagés par la glace avec les années et puis 1495 à des places où c'est avantageux pour les Cris de circuler pour naviguer plus sécuritairement. Il y a ça.

1500 Puis là, à savoir quand les niveaux de LG-3 ou LG-4 sont trop bas, il peut y avoir des problèmes. Il peut y avoir des débris morts. Il peut y avoir des niveaux qui sont trop bas. Ça peut arriver. Mais je ne crois pas que ce soit comme l'Outaouais supérieur où, là, il peut y avoir des lits de roches et puis où ça ne navigue vraiment pas. Les Cris connaissent les endroits où naviguer. Puis souvent, c'est divisé en territoires de trappe avec un maître trappeur. Puis lui, il connaît son territoire puis il sait comment se rendre à son camp de trappe.

1505 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Donc, est-ce qu'on peut dire que les Cris adaptent leurs coutumes à la modification des niveaux d'eau? Parce que vous dites qu'ils connaissent leur territoire, il y a un maître trappeur, ils savent où passer.

1510 **M. VINCENT SIOUI :**

Oui, pour la partie où ils naviguent sur un des réservoirs, effectivement ils ont appris tranquillement avec le temps où passer, parce que les références ne sont plus les mêmes. 1515 Avant ça, c'était une rivière et puis là, c'est un réservoir. Mais par contre, ils se font des pourvoiries aussi sur les réservoirs et puis ils les utilisent pour un apport économique dans la communauté. Et par les conventions, ils ont accès à tous les réservoirs, ils peuvent passer sur

tous les chemins d'Hydro. Ça fait qu'ils utilisent beaucoup les réservoirs et puis les chemins d'accès.

1520

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Monsieur Sioui, quand vous avez mentionné tout à l'heure, au sujet de la baisse des niveaux dans les réservoirs, que c'était vrai pour certains réservoirs mais pas pour les autres, c'est vrai pour combien de réservoirs?

1525

M. VINCENT SIOUI :

1530

Bien, je sais que LG-3 a été assez bon un bout de temps. Mais ça, c'est toujours une question de gestion de la centrale.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1535

Mais à votre avis, quand c'est dû aux conditions climatiques que vous avez, vous-même, décris tout à l'heure en nous disant que les observations depuis les dix dernières années, il y en a deux qui peuvent être analogues à ce qu'on a vécu pendant les quarante dernières années, mais les autres huit, il pleut moins...

M. VINCENT SIOUI :

1540

Les huit dernières, les précipitations, oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1545

... oui, les huit dernières, il pleut moins, que ce phénomène en soit la cause, en plus, bien sûr, de la gestion que vous faites des niveaux, qu'Hydro-Québec même fait des niveaux, quand vous dites certains réservoirs, c'est au pluriel, ça, dans ma tête. Est-ce que c'est plusieurs sur les doigts d'une seule main? Oui?

1550

M. VINCENT SIOUI :

Moi, je pense qu'il y a eu une baisse dans l'ensemble des réservoirs. Mais par contre, il y a eu une baisse peut-être plus marquée pour LG-3 et LG-4, peut-être, mais ce serait à vérifier quand même.

1555

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Est-ce qu'on peut demander au ministère de l'Environnement, lorsque dans le portrait régional, à la page 6, la dernière ligne, vous parlez des réservoirs LG-2, 3 et 4 ainsi que

1560 Caniapiscau, qui contiennent respectivement 61, 60, 19, 53 milliards de mètres cubes d'eau, est-ce qu'il s'agit de la capacité du potentiel de ces réservoirs ou si c'est une mesure qui fut prise à un moment donné? Si c'est ce dernier cas, à quel moment ça a été pris?

M. DANIEL BERROUARD :

1565 En principe, j'imagine que c'est la capacité de stockage, mais il faudrait vérifier effectivement à quoi les chiffres correspondent.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1570 S'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

1575 Oui?

M. VINCENT SIOUI :

1580 Comme information complémentaire aussi, toute la question du mercure a été conventionnée par la Convention sur le mercure. Le rapport, le dernier, de 97 est probablement le dernier, parce que la Convention a été échue en 96, la Convention sur le mercure Cris-Hydro-Québec, avec le Conseil cri de la santé et services sociaux puis le docteur Dumont, qui a présidé le comité sur le mercure créé par la Convention mercure.

1585 Je sais qu'il est supposé d'y avoir une nouvelle négociation pour faire une nouvelle convention sur le mercure. Par contre, Hydro-Québec fait un suivi du mercure, un suivi régulier. Puis il y aurait probablement une source d'information sur les données les plus récentes sur le mercure.

1590 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît, si vous avez des nouvelles données là-dessus, c'est important.

M. VINCENT SIOUI :

1595 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1600 Est-ce que vous observez une diminution du taux de mercure?

M. VINCENT SIOUI :

1605 Bien, je ne suis pas spécialiste là-dedans, mais je sais que j'ai vu un peu dans... les poissons piscivores, ceux qui mangent d'autres poissons ont de la misère. L'éthylemercure se dilue.

LE PRÉSIDENT :

1610 Accumulé dans la chaîne, oui.

M. VINCENT SIOUI :

1615 Oui. Et puis les poissons qui mangent les autres poissons, comme le brochet, un gros brochet, je ne pense pas que ça ait diminué significativement. Par contre, certaines espèces, les moins piscivores, le mercure a baissé beaucoup plus vite que ce qui était prévu au début.

1620 Quand on parle d'un retour à la normale, au début on prévoyait peut-être une trentaine d'années et puis il y a eu des retours à la normale entre quinze et vingt ans, il y a eu des retours à la presque normale, si je ne me trompe pas, pour le niveau de mercure dans les poissons.

LE PRÉSIDENT :

1625 Monsieur Berrouard, oui.

M. DANIEL BERROUARD :

1630 En fait, c'est évident qu'il y a, du côté des espèces non piscivores, il y a un retour qui est un peu plus rapide. Maintenant, c'est un suivi qui est à long terme. En fait, le Ministère ne fait pas le suivi, mais comme pour tout autre projet qui se réalise au Québec, c'est le promoteur qui a la responsabilité du suivi de son projet.

1635 Et dans le cadre des projets qui ont été autorisés dans la phase 2 du complexe La Grande, il y a un certain nombre de conditions, comme on le mentionnait tout à l'heure, qui ont été fixées concernant le suivi mercure et il y a des rapports qui sont produits par Hydro-Québec concernant l'évolution des teneurs en mercure. C'est un suivi long terme.

M. VINCENT SIOUI :

1640 Un suivi permanent et il y a une équipe de biologistes et de gens d'Environnement qui...

1645 **LE PRÉSIDENT :**

Et cela même si, comme vous dites, la Convention mercure est échue et sera peut-être renégociée, malgré ça, Hydro-Québec évidemment continue à faire ses propres observations.

1650 **M. VINCENT SIOUI :**

Oui. Parce qu'il y a des suivis pour lesquels Hydro-Québec est liée par décret gouvernemental ou par autorisation. Il y a un devoir légal et puis ça se fait de façon régulière, le suivi du mercure. C'est continu.

1655 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, et c'est important aussi.

1660 **M. VINCENT SIOUI :**

Oui.

1665 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur Savard?

1670 **M. MICHEL SAVARD :**

Juste une question, excusez-moi. C'est un suivi qui est fait au niveau de l'eau, au niveau des poissons, au niveau de la population humaine, le suivi fait par Hydro-Québec?

1675 **M. VINCENT SIOUI :**

Pour le complexe La Grande, je sais qu'il y a un suivi qui se fait pour le poisson et puis je crois qu'il y a un suivi qui se fait sur la qualité de l'eau aussi. Mais je sais qu'il s'en fait un au niveau du mercure et qu'il s'en fait un régulier au niveau du mercure dans la chair des poissons.

1680 **LE PRÉSIDENT :**

Mais il ne s'en fait pas auprès des populations. Auprès des populations, c'était probablement l'entente mercure qui le faisait?

1685 **M. VINCENT SIOUI :**

Oui, avec le Conseil cri de Santé et services sociaux. Mais on a parlé de est-ce qu'il y a eu un cas d'intoxication - j'ai entendu la question tout à l'heure - au mercure?

1690 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Savard a dit qu'il n'en avait pas vu dans les...

1695 **M. MICHEL SAVARD :**

On n'a pas signalé, nous, de cas qui étaient intoxiqués. On sait que sur les populations autochtones dans l'Est du Québec, il y a eu plusieurs études qui ont été faites, entre autres, de populations qui démontraient une imprégnation au mercure, une augmentation du nombre. Chez ceux qui consommaient beaucoup de poisson, il y a naturellement une augmentation de l'importance du mercure.

1700 Maintenant, je sais que dans une étude assez importante, il y avait seulement un cas qui dépassait la limite de 20. Il y a une limite dans le sang, qui est à 20 microgrammes par litre, et je pense qu'il y a seulement un cas qui avait été au-dessus de 20, de cette norme-là.

1705 Maintenant, ce qu'on dénote, c'est qu'ils disent bien que sur la Basse Côte-Nord, beaucoup de gens qui consommaient beaucoup de poisson avaient donc plus de mercure, mais aucun avait atteint un niveau toxique. Et je me demandais s'il y avait un suivi. Si vous aviez un cas qui dépasserait ou qui serait intoxiqué, est-ce qu'il serait signalé au réseau de la santé publique.

1710 **M. VINCENT SIOUI :**

Bien, moi, je le pense. À ma connaissance, il n'y a pas eu, au niveau de la population cri, il n'y a pas eu de cas qui dépasse les normes établies par l'OMS, l'Organisation mondiale de la santé.

1715 **M. MICHEL SAVARD :**

Par Santé Canada aussi. Il y a une norme Santé Canada.

1720 **M. VINCENT SIOUI :**

Santé Canada aussi, qui doivent être des normes comparables avec les normes de l'OMS.

M. MICHEL SAVARD :

1725 C'est pour ça qu'on disait tout à l'heure qu'on ne nous en a pas signalé. On présume que s'il y avait une étude populationnelle et qu'il y avait des cas qui dépassaient le seuil de 20 microgrammes, ils devraient en temps normal être signalés au réseau de santé publique.

M. VINCENT SIOUI :

1730 Oui.

M. MICHEL SAVARD :

1735 Parce que les intoxications au mercure sont à déclaration obligatoire. Maintenant, on sait, par expérience, que ce n'est pas toujours le cas.

M. VINCENT SIOUI :

1740 Mais tout ce qui est de suivi de mercure...

LE PRÉSIDENT :

1745 Vous vous adressez à moi, s'il vous plaît.

M. VINCENT SIOUI :

1750 Excusez. Tout ce qu'il y a de suivi de population qu'il y a eu par la Convention mercure et puis dans laquelle le Conseil cri de Santé et services sociaux était une partie majeure dans la gestion de cette convention-là, on peut présumer qu'ils agissent, c'est un organisme, un Conseil cri de santé qui agit conformément aux lois en vigueur et puis qu'ils auraient été déclarés, oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1755 Madame Beaudet peut-être, qui est une biologiste, est-ce que dans la gestion des barrages, il y a des conditions qui peuvent favoriser ou non les habitats fauniques ou les espèces fauniques? Je pense, par exemple, aux aires d'alevinage qui exigent, je pense, un certain niveau d'eau. Et si oui, est-ce que vous communiquez les besoins relatifs à ces secteurs, faune et habitats fauniques, aux gestionnaires des barrages?

1765 **Mme SYLVIE BEAUDET :**

Effectivement, vous avez raison, il y a des normes de débit minimum à conserver pour assurer vraiment l'habitat qui est nécessaire pour les poissons, pour leur alimentation comme leur reproduction. Et dans l'établissement des normes pour les établissements de barrage, ces normes-là sont connues et sont dévoilées par mes collègues qui vont émettre les certificats d'autorisation comme tels.

1770 Et mes collègues, qui travaillent dans le volet environnement plus spécifiquement, vont à certaines occasions consulter les biologistes du secteur Faune pour savoir, sur tel type d'activité, si dans un endroit en particulier les normes établies, qui sont standard, vont répondre aux besoins de la faune d'un secteur en particulier.

1775 Et si, pour un coin du territoire, il y a des besoins spécifiques, alors il y a toujours possibilité d'ajouter des conditions environnementales donc qui permettraient de répondre plus adéquatement à un niveau d'eau, exemple, supérieur dans certains endroits pour une aire de reproduction pour une espèce en particulier.

1780 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et est-ce que vous en faites le suivi sur le terrain par la suite?

1785 **Mme SYLVIE BEAUDET :**

Le suivi sur le terrain pour les certificats d'autorisation ne sont pas sous la responsabilité du secteur Faune comme tel. Ce serait quelqu'un qui émet les certificats, mes collègues d'Environnement qui pourraient vous donner -- ou la Direction des évaluations environnementales.

1790 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Monsieur Berrouard.

1795 **M. DANIEL BERROUARD :**

Oui, en fait, lorsqu'il y a une émission d'un certificat d'autorisation, il y a un certificat qui est émis par le ministre. Au niveau des conditions, il y a souvent un volet faunique, un volet de suivi environnemental faunique. Le promoteur est habituellement tenu de faire un suivi et produire un rapport de suivi sur l'évolution, par exemple, des populations de poisson. C'est une règle habituellement qu'on retrouve dans les certificats d'autorisation.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1805 Et vous faites le suivi du suivi à la Direction régionale?

M. DANIEL BERROUARD :

1810 En fait, il faut bien voir que le Ministère ne fait pas lui-même le suivi sur le terrain. Ce suivi-là est fait par le promoteur, qui confie habituellement à des consultants la tâche de réaliser le suivi. Le promoteur est responsable de la production d'un rapport de suivi et ce rapport-là habituellement est transmis pour information, pour commentaire ou pour validation aux comités environnementaux qui habituellement ont été... en fait, habituellement, qui ont été consultés dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale, comités qui regroupent des Autochtones comme tels.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1820 Les deux comités dont le président parlait tout à l'heure. Les deux comités qui sont formés en vertu de la Convention.

M. DANIEL BERROUARD :

1825 Non. En fait, si on veut, dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale nordique, si on veut, il y a comme deux types de comités dans le Nord, des comités qui sont des comités consultatifs. Tout à l'heure, monsieur le président parlait des Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James et Comité consultatif de l'environnement Kativik. Ces comités-là sont des comités aviseurs du gouvernement. Ils sont un peu les chiens de garde au niveau de la procédure d'évaluation environnementale.

1830 Les comités auxquels je fais référence ici sont des comités techniques, si on veut les appeler comme ça, des comités qui procèdent comme tel à l'évaluation environnementale des projets. Dans le territoire de la Baie James, il y en a deux, il y a le comité d'évaluation et le comité d'examen. Et dans le Nord, au nord du 55e parallèle, il y a la Commission de la qualité de l'environnement Kativik.

LE PRÉSIDENT :

1840 Ça va pour l'instant, monsieur Sioui. Je pense qu'on aura l'occasion de se reparler.
Merci.

M. VINCENT SIOUI :

Merci beaucoup.

1845

LE PRÉSIDENT :

Merci de votre présence.

1850

M. VINCENT SIOUI :

Bonsoir.

1855

LE PRÉSIDENT :

Monsieur René Perron, s'il vous plaît.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1860

En attendant monsieur Perron, docteur Savard, vous mentionnez que les intoxications au mercure sont à déclaration obligatoire, mais comment ça se passe? Habituellement, cette information-là de l'obligation de déclarer est connue dans le réseau socio-sanitaire. Mais en dehors du réseau de la santé, est-ce qu'il y a une obligation quelconque ou bien si c'est les médecins du réseau de la santé qui, eux, quand ils tombent sur une intoxication, doivent la déclarer, je ne sais pas, au ministère de la Santé, j'imagine?

1865

M. MICHEL SAVARD :

1870

Ici, bon, d'une part, ce n'est pas très très connu. Même si c'est à déclaration obligatoire, on a un système qui est basé sur deux groupes de sentinelles: ou les médecins ou dans les laboratoires. Ce sont les deux groupes de sentinelles qu'on a: les laboratoires ou les médecins. On sait très bien que la majorité des maladies qui sont à signalement ne sont pas toujours signalées dans un nombre important de cas.

1875

Pour le mercure en particulier, je voulais juste dire ici que s'il y avait eu une étude, étude faite en règle par un comité de recherche et des gens qui sont très avisés, eux seraient au courant qu'il faut qu'ils déclarent les cas qui dépassent un certain seuil. Ce n'est pas très connu du milieu médical en général et à moins de chercher, on ne trouvera pas une contamination par une telle substance. Il faut vraiment un protocole de recherche très ciblé ou avoir des suspicions très grandes pour que le médecin pense à demander un dosage du mercure.

1880

Ça fait que ce n'est pas parce qu'on ne nous le signale pas qu'il n'y a pas de problème, mais je voulais juste signaler que s'il y avait un projet de suivi de la qualité du mercure au niveau de la population de l'eau ou des poissons ou peut-être aussi chez l'homme, je présume que s'il y avait eu un cas élevé, on nous aurait informés. Mais c'est une présomption, là. Mais ce n'est pas très connu.

LE PRÉSIDENT :

1890 Mais dans le cas de la Convention mercure, il y a eu des études, par exemple, sur les traces dans les cheveux, dans les ongles, dans le lait maternel, etc.

M. MICHEL SAVARD :

1895 Dans l'urine.

LE PRÉSIDENT :

1900 S'il y avait eu un dépassement de la norme que vous appelez de 20 microgrammes par litre, est-ce que ça aurait été signalé à ce moment-là, j'imagine?

M. MICHEL SAVARD :

1905 Ils auraient dû le signaler. Je ne peux pas vous dire s'ils l'ont signalé. Mais s'ils avaient des signes comme quoi ça dépasse un certain seuil qui est établi, ils sont supposés de le déclarer, ils doivent le signaler et ensuite il y a une enquête qui est faite.

1910 Maintenant, on n'a pas reçu aucune déclaration, mais ça ne veut pas dire que... on va les voir, les chiffres, là, s'il y avait des cas qui auraient dû être signalés et qui ne l'ont pas été.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1915 Est-ce que de votre avis, docteur Savard, l'organisme humain peut développer une accoutumance au point de faire en sorte qu'un individu n'a pas de symptômes ou n'est pas malade parce que son organisme dépasserait - je le mets au conditionnel - la norme?

M. MICHEL SAVARD :

1920 Je ne pense pas qu'il devient habitué à la substance. Mais par contre, comme c'est une substance toxique, il y a sûrement un seuil au-delà duquel les symptômes peuvent apparaître. Les normes qu'on a souvent sont en deçà des seuils où les symptômes apparaissent. Mais ils peuvent très bien donc avoir une augmentation de l'imprégnation du mercure dans l'organisme sans nécessairement avoir des symptômes, être malades.

1925 La norme qui est fixée ici, donc la ligne établie à 20 microgrammes par litre, c'est une ligne directrice qui est en deçà du seuil où les gens développent des maladies. Lorsqu'ils ont fait une étude sur la Basse Côte-Nord, effectivement, c'est ce qu'ils ont noté. Il y avait des gens qui avaient une imprégnation, il y avait une augmentation, chez les gros consommateurs de

1930 poisson, une augmentation de la moyenne de mercure chez les gros consommateurs versus les autres, mais ils n'ont pas mis en évidence de maladies pour autant, mais pour un concept de prudence, ils ont conseillé aux gens d'éviter de...

1935 Le plomb, c'est un -- je fais un parallèle entre les deux, le mercure a une tendance à s'accumuler dans le système. Mais l'homme étant le bout de la chaîne, s'il a une consommation importante de poissons il va donc augmenter son mercure, mais ça s'arrête là au niveau de la chaîne, et ça en prend une certaine quantité.

1940 Le plomb nous préoccupe, en passant, pour faire un parallèle, le plomb nous préoccupe encore plus parce que dès qu'il augmente, il commence à nous préoccuper en termes de santé publique, alors que le mercure, ça prend un seuil. Je ne sais pas si ça....

LE PRÉSIDENT :

1945 Ça va.
Monsieur Perron.

M. RENÉ PERRON :

1950 Bonjour! Mon nom est René Perron. Je suis agent de développement et de planification au Conseil régional de développement de la Baie James. En premier lieu, je tiens à vous remercier d'être venus, en mon nom personnel, puisque j'ai à ramasser des informations sur la région et le portrait régional qui m'est soumis ce soir va être très pertinent. Alors, je vous remercie.

1955 J'aurais, par contre, toujours sur le portrait régional, j'aurais aimé avoir l'information en ce qui concerne l'importance de la région en termes d'eau douce versus les réserves québécoises et si possible, au nord du 55e parallèle et au sud du 55e parallèle, puisque, bon, éventuellement il va peut-être y avoir un conseil régional à Kativik qui va prendre en main des aspects plus importante du développement sur le territoire du Nord du 55e parallèle.

1960 1960
Autre question, c'est...

LE PRÉSIDENT :

1965 Non, non, on va y aller.

M. RENÉ PERRON :

1970 Ah! merci.

LE PRÉSIDENT :

Oui?

1975 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

On va vérifier, monsieur le président, si ces données-là sont disponibles. Si elles le sont, ça nous fera plaisir de les déposer auprès de la Commission. Et sinon, alors on sera malheureusement dans l'obligation de vous dire qu'elles n'existent pas. Mais on va faire une vérification. Probablement qu'on pourra vous donner au moins une réponse positive ou négative demain.

LE PRÉSIDENT :

1985 Juste à propos sur ce point-là, sur l'eau souterraine, vous n'avez aucune donnée? Est-ce que vous avez des données sur la présence d'eau souterraine en quantité et en qualité, notamment pour la section en deçà du 55e, non pas au-delà, mais donc entre le 55e et le 49e?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1990 Je ne sais pas si un de mes collègues peut répondre à ça, mais comme on n'a pas de carte hydrogéologique - et c'est ce qu'on mentionne dans le document de consultation - on n'a pas une connaissance spécifique de chaque région. Lorsqu'on acquiert cette connaissance-là, c'est lorsqu'il y a un promoteur qui fait une demande de captage d'eau souterraine à des fins commerciales et, à ce moment-là, il doit nous produire une étude hydrogéologique. Autrement, cette étude-là n'étant pas requise, on n'a pas une connaissance globale. Et c'est d'ailleurs une carence qui est soulevée dans le document de consultation.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2000 Mais maître Latulippe, est-ce que les municipalités n'ont pas, dans le cas de la section où nous sommes ici, le devoir, comme dans les autres localités du Québec, d'avoir au moins une idée de la qualité de l'eau souterraine?

2005 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

2010 Ils n'ont pas - et je ne sais pas Luc si tu as des informations supplémentaires - ils n'ont pas d'obligation légale de connaître la qualité de l'eau souterraine lorsqu'ils n'ont pas un pompage municipal eux-mêmes. Je ne sais pas si tu peux compléter là-dessus, Luc? Ça va?

2015

M. LUC PROULX :

Juste dire qu'il faut effectivement qu'ils connaissent la qualité de l'eau qu'ils vont desservir à leurs citoyens, mais pas nécessairement dans le sens que vous l'entendez.

2020

Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :

Et ce n'est pas le cas ici. Si ma mémoire est bonne, il n'y a pas de municipalités ici...

2025

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :

Oui, mais c'est de l'eau de surface.

LE PRÉSIDENT :

2030

Non, il y a aussi de l'eau souterraine.

Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :

Il y a une eau souterraine?

2035

LE PRÉSIDENT :

Il y a aussi de l'eau souterraine dans la...

2040

M. RENÉ PERRON :

Pour Miquelon et Desmaraisville.

2045

À ce moment-là, ils doivent, en vertu du règlement sur l'eau potable, respecter les normes de qualité. Donc, ils ont une connaissance de l'eau qu'ils doivent distribuer à leurs citoyens.

2050

M. RENÉ PERRON :

Je vous dirais à ce sujet que, si j'ai bien compris le document, vous faites référence...

LE PRÉSIDENT :

2055

Il faut dire que ce n'est pas beaucoup, c'est 66 habitants, dit-on.

M. RENÉ PERRON :

2060

Si j'ai bien compris le document, il y a également les localités de Villebois, Val-Paradis, Beaucanton, quand vous faites référence au nord de la MRC d'Abitibi Ouest, qui captent de l'eau souterraine, mais je crois que ce sont des puits artésiens individuels. Est-ce que ça se peut?

2065

M. DANIEL BERROUARD :

Oui.

M. RENÉ PERRON :

2070

C'est ça. Toujours en ce qui concerne l'eau souterraine...

LE PRÉSIDENT :

2075

C'est parce qu'à vue de nez, quand on voit en avion l'ampleur de l'eau sur le territoire, il est fort peu probable qu'il n'y ait pas d'eau souterraine en quantité. Qu'en pensez-vous, monsieur Proulx?

M. LUC PROULX :

2080

Je ne suis pas hydrogéologue, mais effectivement, après avoir entendu mon collègue Ouellet en parler pendant les seize autres sessions avant, je pense que vous avez raison, effectivement. Surtout quand on a passé de 200 kilomètres cubes pour la région habitée du Québec à 2 000 kilomètres cubes pour le Québec au niveau des estimations, donc on peut penser effectivement que vous avez raison là-dessus.

M. RENÉ PERRON :

2090

À ce sujet, si on parle de développement au niveau de la région comme telle, c'est des projets qui ont déjà été étudiés. Entre autres, je sais, ici à Chibougamau, il y avait un projet de captage d'eau souterraine pour embouteillage, mais je pense que c'est laissé sur la glace, si on veut, de ce temps-ci par le promoteur.

2095 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Actuellement, on n'a pas de données sur des demandes de captage d'eau souterraine à des fins commerciales dans la région. Alors, on avait une vérification à faire au niveau des usines d'embouteillage, mais ce sont des points de distribution seulement et non pas des usines d'embouteillage sur place.

2100 **LE PRÉSIDENT :**

Il n'y a aucune demande de captage d'eau souterraine à des fins d'eau embouteillée dans la région?

2105 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Je vous le certifierai demain, mais selon nos informations, au moment où je vous parle, c'est non.

2110 **M. RENÉ PERRON :**

2115 Je pourrais peut-être vous préciser un autre élément aussi. Dans le document, on fait référence au plan d'aménagement des MRC au niveau de l'eau souterraine et de l'eau de surface. Ce serait peut-être bon de prendre en considération que sur le territoire conventionné, donc la région Nord du Québec, il n'y a pas de MRC. Donc, il n'y a pas non plus de plan d'aménagement comme tel du territoire. Or, on peut difficilement déléguer cet élément à la MRC, ça n'existe pas. Donc, à prendre en considération si vous en arrivez un jour à proposer cette chose-là, qui ne serait pas mauvaise comme telle en soi.

2120 Après avoir fait le tour de ces questions par rapport à votre document, je voudrais vous amener sur un aspect qui a soulevé des points d'interrogation lors du conseil d'administration et qu'on a parlé de votre venue ici. C'était à propos du fameux canal qui relierait la Baie James aux Grands Lacs. Une question prospective, si on veut, de longue prospective ou de courte prospective, on ne sait pas. Avec la diminution des eaux des Grands Lacs, ça peut toujours rapprocher plus rapidement.

2130 Alors, j'ai peut-être une série de questions qui peuvent s'arrêter très rapidement ou se poursuivre, dépendamment de la réponse à la première. J'aimerais savoir si - je n'y ai jamais été, malheureusement - si l'eau de la Baie James, et non de la Baie d'Hudson, est salée, douce, saumâtre. Qu'en est-il?

2135 **M. DANIEL BERROUARD :**

En fait, l'eau de la Baie James, c'est de l'eau salée, à proprement parler.

2140 **M. RENÉ PERRON :**

À proprement parler.

2145 **M. DANIEL BERROUARD :**

Oui.

2150 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez une idée de son niveau de salinité? Rappelons-nous que quand on parlait du projet Grand Canal, on disait toujours qu'on parlait d'une digue entre la Baie James et la Baie d'Hudson, et donc un afflux d'eau qui désaliniserait un peu ou qui diminuerait la concentration de sel dans la Baie James. Le taux de la salinité de la Baie James, comment il se compare à celui de la Baie d'Hudson?

2155 **M. DANIEL BERROUARD :**

C'est des données qui sont connues. Je ne peux pas vous dire ce soir le taux de salinité qu'on retrouve habituellement et dans la Baie James et dans la Baie d'Hudson, mais ce sont des données qui sont connues, qu'on peut vous fournir sans problème.

2160 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

2165 **M. RENÉ PERRON :**

Alors, la question est répondue et ce qui met pratiquement fin à mes autres questions. On m'avait donné comme information qu'elle était plus saumâtre que salée par rapport à la Baie d'Hudson. Et ce que je me serais posé comme question, c'est qu'étant donné qu'on connaît des diminutions de précipitations des huit dernières années, dans une perspective d'avenir, on ne sait pas exactement c'est quoi, c'est vingt ans, c'est trente ans - pour le canal, si éventuellement il y en a un, c'est peut-être plus tôt, on ne sait pas - alors dans l'éventualité où on connaît des diminutions de précipitations sur le territoire, quels auraient été les impacts au niveau des écosystèmes de la Baie James comme telle.

2175 Alors, je pense que de toute façon, vous n'avez pas les réponses ce soir, c'est bien évident.

2180 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a juste une chose que monsieur Sioui a dite tantôt. Je ne sais pas si vous avez observé la remarque qu'il a faite. Il a parlé d'un débit minimal obligatoire du dernier barrage pour éviter un phénomène de salinisation. Est-ce que j'avais bien compris tantôt, monsieur Sioui, quand vous avez parlé?

2185 **M. VINCENT SIOUI :**

Oui, à cause du phénomène des marées et pour contrer la marée et puis contrer l'eau salée.

2190 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

M. RENÉ PERRON :

2195 Mais il faut comprendre que la Grande rivière est à la limite de la Baie d'Hudson et de la Baie James. Je dirais qu'elle est à cheval sur les deux, même, surtout si on prend en considération que le village autochtone, bon, est plus au nord, c'est vrai. Éventuellement, elle est dans la Baie James. C'est une information.

2200 Je reviendrais peut-être sur votre document, il y a une question complémentaire. Dans votre document, à la page... je vais essayer de la retrouver.

LE PRÉSIDENT :

2205 Vous avez juste à dire le texte. Monsieur Latulippe le connaît par coeur.

M. RENÉ PERRON :

2210 Oui, vous devez sûrement le connaître, effectivement. Lorsqu'on parle de la gestion des eaux par bassins versants et que l'on implique la population comme telle, je serais curieux d'avoir de l'information concernant jusqu'à quel point est-ce que les considérations de la population, ces choses-là, peuvent être prises dans la gestion de l'eau comme telle. Mais je m'en tiendrais à ça pour ce soir, peut-être vous revenir avec une question ad hoc demain.

2215 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2220 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Alors, ce dont vous parlez est à la page 24 et 25, plus précisément. Alors, évidemment la gestion par bassins versants - l'échelle, c'est le bassin versant - l'idée derrière tout ça, c'est une gestion intégrée. Donc, la gestion intégrée porte surtout sur l'ensemble des usages.

2225 Monsieur le commissaire Genest a mentionné tout à l'heure une question par rapport aux usages d'un réservoir, si on considérait ça. Mais l'approche par gestion intégrée à l'échelle des bassins versants considère tous les usages, donc multiusages, tous les gestionnaires de l'eau, exige la concertation de tous ces gens-là pour l'ensemble du bassin hydrographique d'une rivière donnée, d'un bassin donné.

2230 Alors, le projet-pilote qui est actuellement en cours dans la région de Québec sur la rivière Chaudière va de l'amont à l'aval sur l'entièreté du bassin hydrographique et considère tous les usages, donc agriculture, industriel, municipal, villégiature, canotage, etc., pêche, et il doit définir ce qu'il entend en priorisant et en hiérarchisant les usages qu'il entend faire sur ce bassin hydrographique là, alors proposer au gouvernement un schéma directeur de l'eau pour tout ce bassin-là. Donc, cette notion-là de gestion intégrée est prise en compte au niveau, à tout le moins, d'un projet-pilote.

2240 **LE PRÉSIDENT :**

2245 D'accord. Je me demandais si ça faisait aussi référence au document - mais là je m'avance beaucoup - mais si ça faisait référence au document à savoir qui avait été fait sur justement le déluge du Saguenay, où on recommandait une gestion des barrages sur le territoire? C'est de ce principe-là que c'est parti ou si c'était en action avant ça et ça touche essentiellement les usagers?

2250 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Alors, monsieur le président, c'était en action avant ça, en 92, que la gestion intégrée à l'échelle des bassins versants dans le cadre du projet-pilote de la rivière Chaudière a débuté.

2255 Et évidemment, la notion qui a été reprise par la Commission de monsieur Nicolet faisait d'ailleurs état du dossier du COBARIC, du Comité de bassin de la rivière Chaudière. Maintenant, on sait que dans le rapport Nicolet, ce n'est pas du multiusage que les comités de bassin - il y en a sept ou huit - ils ont des mandats très spécifiques. Donc, c'est différent, mais cette reprise-là... et même, on parlait dans la Commission Nicolet d'agences de bassins, ce qui n'a pas été retenu par le gouvernement, mais il y avait un lien du moins structurel entre les deux dossiers.

2265 **LE PRÉSIDENT :**

Juste là-dessus, il faut savoir qu'il y a eu de longs et substantiels échanges sur la différence, par exemple, entre un comité de rivière et un comité de bassin et les modèles dans lesquels tout ça joue, particulièrement quand on est allé au Saguenay, donc la session de Chicoutimi. On en avait eu aussi quand on est allé dans la région de la Chaudière-Appalaches puisque le COBARIC, le comité qui est soutenu pour étude, est dans la Chaudière. Et donc, quand on est allé à Sainte-Marie-de-Beauce, dans les transcriptions vous allez trouver pas mal d'information à ce niveau-là.

2270 **M. RENÉ PERRON :**

2275 Je vous remercie parce que vous répondez aussi à ma question ad hoc que j'avais, à savoir dans le cadre d'une rivière qui n'existe plus, quel est l'amont, laval et ces choses-là, mais on y reviendra.

2280 **LE PRÉSIDENT :**

Je voudrais juste quand même -- vous avez soulevé une question qui est d'une importance certaine, parce que ça revient périodiquement dans l'opinion publique. On a eu une question là-dessus à Sept-Îles et ma collègue me disait qu'il y a eu des articles de journaux récents. Semble-t-il que la Commission mixte internationale fouille sur la même question, à savoir le fameux projet dit Grand Canal. Et comme on est dans le coin, on va essayer de ramasser de l'information là-dessus.

2285 Est-ce que vous en entendez parler, vous, dans le coin, du fameux grand projet Grand Canal? Et est-ce qu'il y a des comités qui travaillent là-dessus? Est-ce qu'il y a du monde qui continue d'être actif là-dessus?

2290 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

2295 Peut-être une première réponse, puis mes collègues pourront compléter. Il n'y a pas, à notre connaissance, de projet inscrit au gouvernement sur Grand Canal dans la région. Sans doute, oui, on en entend parler, il n'y a pas de doute. On a lu, je pense, la même revue de presse que madame la commissaire. Est-ce que dans la région, on en entend...

2300 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Berrouard.

2305 **M. DANIEL BERROUARD :**

En fait, tout ce que je peux peut-être rajouter à ça, c'est que dans le cadre de la procédure environnementale, ce serait évidemment un projet obligatoirement assujetti à la procédure d'étude d'impact et il n'y a jamais eu, au grand jamais, de dépôt de projet en ce sens-là.

2310 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Le promoteur qui va s'atteler à cette tâche-là, il va en avoir des questions à répondre avant.

2315 Donc, de votre côté, vous ne recevez pas de demande ou il n'y a pas d'autres travaux qui seraient en train de préparer le terrain en permettant de communiquer des lacs entre eux ou de commencer à bâtir des chemins prioritaires pour une eau, pour son évacuation ultérieure? Vous ne voyez pas apparaître ça?

2320 **M. JOCELIN DUFRESNE :**

Pas pour le moment, non.

2325 **LE PRÉSIDENT :**

On va vérifier. Ressources naturelles, vous autres, est-ce que vous avez un projet de ce type-là dans vos...

2330 **M. PAUL MEUNIER :**

Non. À notre connaissance, ce projet-là n'a pas ressurgi. Mais une version peut-être de ce projet-là, ce serait plutôt qu'un canal, ce serait d'immenses pipelines, donc pensons à des pipelines de 6 ou 8 ou 10 pieds de diamètres qui pourraient transférer l'eau du nord vers le sud. Donc, c'est moins, au niveau ingénierie, probablement moins complexe que commencer à excaver puis faire fi de la pente qui est à l'inverse. Mais le problème du volume d'eau puis du prélèvement serait sûrement soumis aux évaluations environnementales.

2335 **LE PRÉSIDENT :**

Quand vous dites qu'on en parle, on en parle où?

2340 **M. PAUL MEUNIER :**

C'est quelque chose que j'ai entendu. Mais ce n'est pas au Ministère.

LE PRÉSIDENT :

2345

Est-ce que vous avez des voix ou si vous entendez de sources référables?

M. PAUL MEUNIER :

2350

Non, ce n'est pas au Ministère. C'est à l'occasion d'une conversation comme ça où les gens disaient: «Ce n'est pas nécessairement un ouvrage creusé, mais ça pourrait être sous forme d'un pipeline, qui serait peut-être une façon plus moderne et peut-être plus techniquement réalisable d'apporter l'eau.»

2355

LE PRÉSIDENT :

Il y a donc encore quelque chose qui est au niveau de la rumeur et qui continue de rouler.

M. PAUL MEUNIER :

2360

Beaucoup. C'est un vieux rêve. Si on veut peut-être le rendre un petit peu possible, c'est de penser peut-être plus en ces termes-là qu'en des excavations de quelques dizaines de mètres de largeur.

2365

LE PRÉSIDENT :

Mais ce n'est pas des données scientifiques vérifiables et mesurables et citables.

M. PAUL MEUNIER :

2370

Ah! non, du tout.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2375

Monsieur Meunier, s'il y a un représentant des médias qui lit les transcriptions, vous allez devenir célèbre. On va parler du pipeline à Meunier!

2380

Mais pour revenir à la question de la gestion par bassins versants, étant donné la taille, on dit que les bassins les plus importants au Québec sont dans cette région-ci. À la carte 2.1, on mentionne 15 bassins versants, j'imagine que ce sont les principaux. Donc, il y a un terrain de jeu très important ici pour l'application du principe de la gestion par bassins versants.

Est-ce qu'il y a déjà des expériences qui sont envisagées d'organisation de gestion ou d'approche dans la région?

2385

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Pas à notre connaissance. Il est bien sûr que, comme vous dites, c'est les plus grands bassins. On considère même au Québec les trois grands bassins: la Baie d'Hudson, la Baie d'Ungava et le fleuve avec les Grands Lacs. L'échelle surdimensionnée, si on veut, des bassins versants, quand on pense éventuellement à des agences, qui n'est vraiment pas quelque chose d'arrêté au moment où on se parle, on ne pourrait pas penser à autant d'agences qu'il y a de MRC ou une chose comme ça.

2390

On pourrait penser peut-être à des regroupements parce que compte tenu de la population, les redevances, comme en France, par exemple, sont basées sur le principe utilisateur-paye, voire même pollueur-paye. Donc, dans des régions comme ici, c'est absolument impensable d'avoir une échelle hydrographique multiple. Il y aura sûrement des regroupements de bassins, mais ce n'est pas arrêté comme territoire. Il n'y a pas de réflexion qui dit, au Québec: «Dans le cadre des travaux, il devrait y avoir 22, 5 ou 50 bassins.»

2400

M. RENÉ PERRON :

2405

Et peut-être un élément d'information important aussi, c'est que parmi ces bassins-là, il y en a plusieurs qui ne sont pas habités. Ça joue beaucoup aussi, n'est-ce pas?

2410

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2415

M. RENÉ PERRON :

Mais peut-être juste pour me faire l'avocat du diable et me rassurer, peut-être pour moi, mais des gens aussi...

2420

LE PRÉSIDENT :

De toute manière, le diable aime bien les avocats, tout le monde sait ça.

2425

M. RENÉ PERRON :

Dans les autres provinces, est-ce qu'on entend parler du Grand Canal? Est-ce que vous le savez? Parce que, bon, si on parle de pente, moi, si je regarde le Manitoba, c'est assez plat, ça peut passer par là.

LE PRÉSIDENT :

On va vérifier, sauf évidemment qu'on ne peut pas demander aux gens d'ici de parler pour les autres provinces. Avez-vous de l'information ou des documents?

2430

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Non, pas vraiment.

2435

M. RENÉ PERRON :

C'est beau, très bien. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2440

Merci, monsieur Perron. On se revoit demain. Vous allez préparer votre deuxième vague de questions.

2445

Monsieur Stéphane Gaudreault, s'il vous plaît.

M. STÉPHANE GAUDREAU :

Oui, bonjour, monsieur le président!

2450

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, monsieur Gaudreault!

M. STÉPHANE GAUDREAU :

2455

Mon nom, c'est Stéphane Gaudreault. Je travaille à la Commission économique touristique. Je suis directeur général de la Commission économique touristique de Chibougamau, donc qui est un organisme de développement économique qui oeuvre sur le territoire de la municipalité.

2460

Moi, j'avais deux, trois petits éléments à aborder. Premier élément que j'aimerais aborder avec vous, ça concerne une précision par rapport à une intervention que vous avez faite au début. Vous parliez que vous étiez en période de discussion avec des organismes qui gèrent la Kativik et aussi la Baie James. Est-ce que, pour la fin d'information un petit peu à moi et aussi des autres personnes, est-ce qu'on peut savoir un peu quel genre de discussion? De quoi? Quelle est la nature?

LE PRÉSIDENT :

2470 Ah! c'est qu'on cherche une manière de collaborer. Quand la Commission sur les matières résiduelles était venue dans la région, il y avait eu une collaboration active donc du Conseil consultatif de l'environnement de la Baie James et du Conseil consultatif de Kativik avec la Commission pour favoriser l'harmonisation et l'intégration des -- en respectant les deux juridictions. C'est deux juridictions complètement différentes.

2475 Nous avons eu des conversations. Nous essayons de nous entendre sur une forme de collaboration. Mais comme les délais ont été assez rapprochés et qu'on n'a pas pour l'instant conclu une entente finalisée, j'ai préféré suivre mon agenda et venir maintenant, tout de suite, mais ça laisse entendre qu'on trouvera un moyen pour collaborer dans la suite du dossier.

2480 **M. STÉPHANE GAUDREAULT :**

Bon, c'est parfait. Merci beaucoup pour la précision.

2485 Moi, je me demandais, au niveau de la Commission - bon, on parle de gestion de l'eau au Québec - est-ce que la Commission a réfléchi à mettre une espèce de programme de mise en valeur du patrimoine environnemental relié à l'eau.

2490 Je donne un exemple. Ici, la grande région de Chibougamau et de Chapais, on est une région où est-ce qu'on se considère un peu comme la tête des eaux. C'est-à-dire qu'au nord et à l'ouest, les eaux vont vers le bassin hydrographique de la Baie d'Hudson, de la Baie James; et au sud et à l'est, les eaux s'écoulent vers le fleuve Saint-Laurent.

2495 Donc, je demande un peu à la Commission à savoir est-ce que ce genre de caractéristique là environnementale ne peut pas être mise en relief dans une future politique de l'eau, dans un programme de mise en valeur?

LE PRÉSIDENT :

2500 Ça, c'est le genre de chose que vous viendrez expliquer à la Commission à l'intérieur des mémoires et qui peut faire partie justement des bonnes suggestions qu'une Commission peut signaler. C'est venu à d'autres niveaux, sous d'autres thèmes ailleurs au Québec.

2505 Par exemple, on a eu d'assez longs échanges avec des groupes autour du fleuve pour la mise en valeur du patrimoine que représente le Saint-Laurent. Donc, que ce soit à propos des quais, que ce soit à propos de l'accès à l'eau, on a eu d'assez longs échanges avec des gens, je pense. Il y a aussi le débat des rivières dites patrimoniales dans le sud, qui est loin d'être réglé.

2510 Et donc, les gens ont essayé d'attirer l'attention de la Commission sur cette dimension-là que de l'eau, ce n'est pas juste une chose qu'on consomme, mais c'est une chose aussi qui

peut avoir un fondement patrimonial ou d'autres considérations qui peuvent intéresser soit la dimension culturelle, soit la dimension touristique ou d'autres dimensions.

2515 Alors, ça, si vous voulez convaincre la Commission qu'il y a ici une opportunité, je pense que ça nous fera plaisir de l'entendre. Et dans la mesure où ça fait partie du coffre d'outils, on sera ouvert à de tels propos.

M. STÉPHANE GAUDREAU :

2520 Donc, si je comprends bien, à ce niveau-là, ça va se passer plus dans un deuxième temps, au niveau des mémoires.

LE PRÉSIDENT :

2525 Oui, au niveau des mémoires, à moins que vous ayez des questions précises là-dessus et on peut voir, mais c'est peut-être vous qui êtes la personne-ressource plus que le ministère de l'Environnement.

2530 Mais est-ce que le genre de propos que monsieur soulève, est-ce qu'au ministère de l'Environnement, il y a des données là-dessus? Est-ce qu'il y a des études sur ça? Est-ce qu'il y a des orientations de recherche qui sont réalisées à ce niveau-là?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2535 C'est-à-dire que dans une éventuelle politique de l'eau, c'est une considération sans doute qu'on prendrait en compte. Comme, bon, la politique de l'eau devra s'appliquer à l'entièreté du Québec, à ce moment-là cette considération-là peut être prise en compte.

2540 D'une façon patrimoniale, on a eu des discussions sur le fait que l'eau n'était pas, à l'heure actuelle, considérée comme un patrimoine collectif, dans le sens où vous avez une différence entre l'eau de surface, qui est un bien commun, et l'eau souterraine, qui est un bien de nature privée. Donc, à partir du moment où on change la notion, par exemple, de l'eau souterraine, on peut penser à un usage plutôt qu'à un droit de propriété et, à ce moment-là, on chemine peut-être vers une problématique patrimoniale dans le sens où l'eau devient un patrimoine.

2550 Je vous rappelle également deux choses. Dans le document de consultation, à la page 11, on considère la mise en valeur de la ressource au plan social et économique. Donc, on a une considération non seulement économique dans la valeur de l'eau et de la ressource, mais aussi au plan social où on y fait appel, par exemple, au bénéfice pour l'entièreté de la collectivité. Alors, vous pourrez peut-être relire cette portion-là.

2555 Et enfin, monsieur le président, vous vous souvenez, le ministère du Tourisme avait fait une présentation devant vous à Montréal concernant cette approche-là et je vous laisse peut-être le soin de...

LE PRÉSIDENT :

2560 C'est probablement la journée du 17 mars, et vous allez voir les transcriptions, il y a une communication du ministère de l'Industrie et du Commerce dans laquelle il insiste, et Tourisme, oui, Tourisme également qui a insisté longuement - parce que Tourisme Québec maintenant n'est plus un ministère mais est devenu un organisme - il y a eu une communication de Tourisme Québec dans laquelle ils insistent sur l'eau comme élément de promotion touristique. Vous êtes certainement au courant de ça, mais si jamais vous voulez voir ce texte-là, ça fait partie des transcriptions. Il y avait là des éléments.

2570 Il faut dire que les discussions étaient assez vives avec certains participants qui ont essayé de départager les activités touristiques liées à l'eau, lesquelles sont écologiquement soutenables et lesquelles risquent d'être écologiquement contestables. Alors, on pense, par exemple, à l'utilisation de certains moteurs ou d'embarcations, etc. Donc, il y a des controverses là-dessus. Mais il y a là des éléments intéressants.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2575 D'ailleurs, Tourisme Québec avait annoncé la production d'un document sur cette question-là. Mais de façon générale, on peut dire que l'aspect patrimonial a été abordé par de nombreuses discussions sur le caractère renouvelable ou l'exploitation durable de la ressource eau, aussi par les interventions qui mentionnaient l'importance d'un usage équilibré en conciliation des différents usagers. Et tout ça, ça tourne autour d'une exploitation durable du patrimoine qui est l'eau. Il y a eu plusieurs interventions là-dessus.

M. STÉPHANE GAUDREAU :

2585 Peut-être poser ma prochaine question. Justement, ça fait suite un petit peu à ce que monsieur Genest, vous venez d'amener comme information.

2590 Présentement, à Chibougamau, il y a un groupe qui s'appelle le Comité de gestion intégrée des ressources de Chibougamau, qui fait des démarches auprès différents ministères pour être capable de mettre en valeur les ressources à l'intérieur des limites de la Municipalité de Chibougamau.

2595 La municipalité à Chibougamau, c'est quand même une municipalité qui est très grande et qui comprend à l'intérieur de ses limites ce qui est probablement le plus grand lac naturel ou même de réservoir d'eau potable, qui est entièrement à l'intérieur d'une municipalité, qui est le

lac Chibougamau. Là, je ne veux pas m'avancer pour catégoriser puis officiellement à ce niveau-là...

LE PRÉSIDENT :

2600 Si ce n'est pas vrai, le ministère de l'Environnement va réagir tout de suite.

M. STÉPHANE GAUDREAU :

2605 Bon, bien, je pense qu'ils ne réagissent pas trop, ça fait que ce n'est pas quand même pas si pire.

2610 Bon, ces gens-là sont en train d'essayer d'obtenir des fonds, entre autres, pour faire des études immunologiques sur ce lac-là et également pour être capables d'établir un plan de gestion qui avoisinerait un plan de gestion du lac comme il y a eu... je ne me rappelle plus le nom du réservoir. Baskatong, c'est ça. Le réservoir Baskatong, si je ne me trompe pas, c'est dans le parc de La Vérendrye. C'est dans ce coin-là, en tout cas.

2615 Ça fait que, bon, à ce niveau-là, comme dans le Nord du Québec, la connaissance des lacs et des rivières de notre territoire est assez faible, il n'y a à peu près pas d'études qui ont été faites, est-ce qu'on peut penser que dans le futur, la Commission pourra peut-être inclure même dans sa politique de gestion de l'eau, favoriser la connaissance et l'amélioration du degré de connaissance, et également une espèce de plan de gestion intégrée des ressources de l'eau, entre autres dans le Nord du Québec où est-ce qu'on a une problématique majeure à ce niveau-là?

LE PRÉSIDENT :

2625 On va aller chercher quelques informations sur le lac Chibougamau.

2630 À la page 6 de votre document, à propos de ce lac-là, on voit que ses usages, ses vocations sont pêche sportive et de subsistance, projets d'aires fauniques et rejets miniers. Il me semble y avoir là un petit conflit d'usages potentiels. Comment un même lac peut servir à la subsistance, à la nourriture, à la pêche sportive et de rejets miniers? Pouvez-vous nous éclairer là-dessus?

2635 **M. JOCELIN DUFRESNE :**

Vous avez raison de vous poser la question. Je vais laisser la parole à Sylvie, qui suit le projet avec les différents intervenants en place. Elle va vous expliquer le contexte de l'affaire.

2640 **Mme SYLVIE BEAUDET :**

Vous avez raison, le lac Chibougamau est un lac premièrement qui alimente la page sportive, c'est un très grand plan d'eau qui est situé en totalité sur la Municipalité de Chibougamau. Ce lac-là fait aussi l'objet d'études actuellement par la Corporation des gestions intégrées de Chibougamau dans le but d'une implication des intervenants du milieu pour en faire une aire faunique communautaire, qui serait comparable à celle aussi qui a été développée par la Coopérative de gestion du lac Saint-Jean. Oui, c'est vrai, d'une part.

2645 Ce lac-là est également pêché par des familles autochtones de la communauté d'Oujé-Bougoumou et de Mistissini pour de la pêche de subsistance. Il est très utilisé par la pêche sportive au printemps pour le touladi et après, le reste de la saison, pour la pêche au doré jaune et, à nouveau, pour l'omble de fontaine vers l'automne. Et c'est également un lac qui est utilisé, où il y a aux abords de ce plan d'eau-là des utilisations minières, il y a des compagnies minières qui sont installées, et il y a aussi des installations donc minières au lac Chibougamau.

2655 **LE PRÉSIDENT :**

Et à ce moment-là, comment vous conciliez ces usages-là? Est-ce que les utilisations minières sont à une section du lac tel que ça ne contamine pas les autres usages ou comment vous...

2660 **Mme SYLVIE BEAUDET :**

À ce niveau-là, les installations minières comme telles sont régies par les normes à cet effet-là. Je vais laisser la parole à Thérèse.

2665 **Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

Aux abords du lac Chibougamau, il y a la mine Copper Rand. Il y a un ancien parc à résidus qui s'appelle le parc Eaton Baie, qui sont des résidus neutres, et il y a un bassin d'eau de mine. Alors la mine, pour se maintenir à sec, elle doit pomper l'eau souterraine, qu'elle envoie dans ce bassin où il y a un traitement avant d'être rejetée dans le lac Chibougamau.

2670 Elle a un certificat d'autorisation, dans lequel elle s'est engagée à respecter des critères qui sont appliqués pour l'ensemble des industries minières. Donc, les critères qu'elle doit respecter se trouvent à protéger dans une certaine mesure la qualité de l'eau. C'est sûr que ce

2675 n'est pas impact zéro, mais c'est quand même un impact qui est quand même assez faible.
Puis elle respecte les normes, il n'y a pas...

LE PRÉSIDENT :

2680 Mais est-ce que vous faites un suivi du lac? Depuis, par exemple, dix ans, est-ce que dans les dix dernières années, le lac s'est contaminé suite à ces rejets-là? Est-ce que c'est...

Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :

2685 Nous, le suivi qu'on fait, c'est qu'on reçoit... la compagnie analyse l'eau qu'elle rejette dans le lac. Alors, on reçoit les analyses qu'elle fait de cette eau-là. Alors si elle dépasse les normes, on lui envoie un avis d'infraction et elle doit présenter un plan correcteur. On ne va pas dans le lac nécessairement, nous-mêmes, faire des analyses de la qualité de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

2690 Mais est-ce qu'il y a quelqu'un qui le fait? C'est intéressant, vous me parlez d'une corporation de gestion intégrée un peu, m'avez-vous dit, selon le modèle d'une coopérative au lac Saint-Jean. Est-ce que j'ai bien compris?

2695 **Mme SYLVIE BEAUDET :**

Oui, c'est ce que je vous ai dit.

LE PRÉSIDENT :

2700 Donc, ça me semble fort intéressant, avec des usages complexes et variés, allant de la pêche sportive à la pêche de subsistance. Est-ce qu'il y a une observation sur un continuum du lac? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui observe le lac pour savoir si, à long terme, la mine est en train de détruire le lac ou si, au contraire, la capacité de réception du lac est telle que le rejet qui lui advient maintenant, il y a peut-être des zones contaminées mais qu'il n'y a pas de perturbation profonde du lac sur du long terme? Je pense que ça, c'est une question qu'on doit se poser.

Mme SYLVIE BEAUDET :

2710 Actuellement, en tout cas, par le volet Faune, il n'y a aucun suivi de la qualité physico-chimique de ce plan d'eau là comme tel, à part ce que madame vous a dit par rapport aux suivis qui sont faits par la compagnie de par leur engagement à l'émission du certificat d'autorisation.

2715 **Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :**

Cette analyse de la compagnie, on présume qu'elle est faite par un laboratoire certifié?

2720 **Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2725 Et du côté du reste du Ministère, j'ai compris que la Faune ne le faisait pas, est-ce que l'Environnement le fait?

M. DANIEL BERROUARD :

2730 En fait, ce qu'on peut dire peut-être, c'est que tout le défi de la création d'une aire faunique communautaire repose sur une cohabitation justement et de l'industrie minière et de l'activité de la pêche sportive et, bien sûr, des activités liées à la pêche traditionnelle. Tout le défi repose sur une espèce d'intégration, une coexistence de ces différentes activités-là sur un plan d'eau, mais on l'a dit tout à l'heure, un plan d'eau qui est très grand.

2735 Évidemment, on devra avoir, dans le cadre de la création d'une aire faunique communautaire, éventuellement peut-être cette préoccupation-là, mais le défi repose sur une coexistence de ces trois niveaux-là autour du lac.

2740 **LE PRÉSIDENT :**

Mais la mine est en opération depuis combien de temps?

Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :

2745 En tout cas, elle date d'avant la Loi sur la qualité de l'environnement. Cette mine-là, lorsqu'elle était en opération, elle n'avait pas de certificat d'autorisation, elle appartenait à la compagnie Westminer, et en 92, Westminer a vendu la mine à la compagnie Ressource MSV. Et lors de la transaction, Ressource MSV a dû obtenir un certificat d'autorisation pour l'opérer.

2750 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est depuis 92 qu'on commence à contrôler ses effluents?

2755 **Mme THÉRÈSE SPIÈGLE :**

Oui, exact.

2760 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Meunier.

2765 **M. PAUL MEUNIER :**

Je pense que le Ministère pourrait fournir un certain nombre de données sur ce cas.

2770 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

2775 **M. PAUL MEUNIER :**

Puis entre autres, de vérifier si les rejets se rejettent vraiment en eau libre ou si c'est dans le lac mais dans une aire confinée par la suite.

2780 **LE PRÉSIDENT :**

Madame a parlé d'une aire confinée. Elle a parlé d'une espèce de bassin dans lequel...

2785 **M. PAUL MEUNIER :**

Donc, à ce moment-là, ce n'est pas un dépôt direct qui peut atteindre ça, mais c'est encore un site de traitement aussi.

2790 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais par ailleurs, c'est tout à fait légitime de se demander si, à moyen ou à long terme, un rejet comme ça est en train de perturber un plan d'eau d'une telle ampleur et de fonctions si diversifiées. Je ne pense pas que...

2795 **M. PAUL MEUNIER :**

Monsieur Tremblay pourra vous donner des explications, je crois, qui vont vous satisfaire.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, monsieur Tremblay.

2800 M. ROBERT TREMBLAY :

Alors, les mines, on parlait de Copper Rand tout à l'heure, elle a été ouverte en janvier 1960; il y a la mine Portage également qui est tout près, qui a été ouverte en 1959. Donc, c'est à peu près la période d'ouverture des mines au niveau du lac Chibougamau.

2805 LE PRÉSIDENT :

Des mines de quoi?

2810 M. ROBERT TREMBLAY :

Des mines de cuivre essentiellement et or comme produit secondaire ou principal, dépendant de la valeur des métaux.

2815 LE PRÉSIDENT :

Et vous confirmez la même chose, donc la vente de la mine et le nouveau propriétaire.

M. ROBERT TREMBLAY :

2820 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2825 Et les nouvelles normes qui sont mises en oeuvre.

M. ROBERT TREMBLAY :

Oui. À ce moment-là, lors de la vente, il y a eu un transfert du certificat d'autorisation et il y a eu une évaluation de la propriété et du respect des normes qui en était fait, de même qu'une évaluation de l'impact de la propriété pour, nous, pour autoriser la vente à ce moment-là. Parce qu'il y a eu un plan de restauration qui avait été préparé et donc, on a dû s'assurer que le plan de restauration correspondait à une réalité sur le terrain.

2835 **LE PRÉSIDENT :**

On peut donc penser que s'il y a pollution maintenant, la pollution est nettement moindre qu'elle était avant 92.

2840 **M. ROBERT TREMBLAY :**

Définitivement, oui.

2845 **LE PRÉSIDENT :**

Par rapport au projet de monsieur d'établir une gestion intégrée des ressources de Chibougamau, est-ce que votre Ministère, par le biais de sa responsabilité sur les mines, entre autres, est partie prenante d'une réflexion de ce type-là?

2850 **M. ROBERT TREMBLAY :**

On a toujours prôné dans à peu près n'importe quel secteur une coexistence entre différentes activités économiques.

2855 On l'a fait, par exemple, au niveau du parc Aiguebelle en Abitibi où, aux alentours du parc, on a imposé des conditions spécifiques pour l'exploration minière de façon à ce que les intervenants qui vont faire de l'exploration puissent préserver de façon très particulière, par exemple, l'aspect visuel qu'on pouvait avoir, lorsqu'on était dans le parc, de certains secteurs à l'extérieur.

2860 Alors, ça a toujours été, c'est dans nos préoccupations de favoriser le multiusage du territoire de façon à permettre l'accès aux intervenants miniers sur la plus grande superficie du territoire. Et le lac Chibougamau, de même que le lac Doré, est un complexe géologique extrêmement important pour le secteur minier. Je pense que c'est ce qui a donné naissance à la Ville de Chibougamau et on continue à garder un intérêt extrêmement important dans ce secteur-là.

2865 **LE PRÉSIDENT :**

2870 Monsieur Gaudreault essaie de développer une gestion intégrée des ressources du lac, il travaille avec les gens de Faune et peut-être aussi de l'Environnement. Est-ce qu'il peut travailler avec les gens de Ressources naturelles également pour essayer d'élaborer plus largement son...

2875 **M. ROBERT TREMBLAY :**

On est très très ouvert à ce genre de collaboration qui, par exemple, pourrait nous amener à avoir des exigences supplémentaires pour les gens qui font des travaux au niveau du lac Chibougamau, par exemple, de façon à protéger un peu plus le lac et l'environnement.

2880 **M. STÉPHANE GAUDREAU :**

Écoutez, moi, ce que je peux rajouter à ce niveau-là, c'est sûr que, bon, pour ce qui est du lac Chibougamau spécifiquement, vous voyez un peu le contexte qui est particulier, pour disons accentuer ce que je donnais comme information, c'est qu'il y a un groupe présentement, qui est le Comité de gestion intégrée des ressources du lac de Chibougamau, qui essaie justement de travailler à avoir une meilleure cohésion un peu de tout ça, de mieux comprendre un peu comment ça fonctionne, d'avoir une gestion du lac plus intégrée et productive.

2890 Donc, là-dessus, je pense que, en tout cas, il doit y avoir un maintien de l'intérêt du gouvernement à aider des organismes du milieu comme ça qui veulent se prendre en main.

LE PRÉSIDENT :

2895 Ça va?

M. STÉPHANE GAUDREAU :

C'est tout.

2900 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous êtes ici demain, monsieur Gaudreault?

2905 **M. STÉPHANE GAUDREAU :**

Je ne peux pas vous le garantir, malheureusement.

LE PRÉSIDENT :

2910 C'est parce que le ministère des Ressources naturelles m'a offert de nous expliquer, de nous faire le portrait des travaux de recherche sur les techniques de drainage des résidus miniers, de restauration de sites de drainage des résidus miniers. Mais je ne les lâcherai pas là-dessus maintenant parce qu'il est 10 h 30 et que, là, on est peut-être un peu fatigué. Mais demain après-midi, à 2 h, je poursuivrai avec vous, nous expliquer un petit peu ce phénomène-

là pour qu'on puisse progresser. Je pense que c'est important les résidus miniers, c'est quelque chose de fort important.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2920

Mais uniquement sur les lacs Chibougamau et Doré, vous avez mentionné qu'il y avait un bassin de décantation, mais l'effluent final finalement est déversé dans les lacs?

M. ROBERT TREMBLAY :

2925

Effectivement, les parcs à résidus initialement ont été construits, c'est des digues qui ont été construites soit entre des îles pour fermer des baies dans le lac Chibougamau et le lac au Doré.

2930

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Proulx.

M. LUC PROULX :

2935

Oui, c'est un complément d'information qui peut-être pourrait intéresser monsieur. C'est juste pour rappeler qu'on a déposé des documents par rapport au lac Baskatong, pour l'aire faunique communautaire du Baskatong. Ça s'appelle: «Bail de droit exclusif de pêche à des fins communautaires», incluant une brochure d'information. Ça fait que monsieur peut peut-être consulter ce document-là - que vous avez - pour lui montrer comment ça fonctionne.

LE PRÉSIDENT :

Je ne me rappelais pas qu'on l'avait demandé.

2945

M. LUC PROULX :

Peut-être que vous ne l'aviez pas demandé, mais on vous l'a déposé quand même.

2950

LE PRÉSIDENT :

Ça va? On peut ajourner pour ce soir?

M. STÉPHANE GAUDREAU :

2955

Oui, pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

2960 Merci, monsieur Gaudreault.

M. STÉPHANE GAUDREAU :

2965 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, on se retrouve demain après-midi, 14 h. Merci beaucoup.

2970 *****

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2975 Et, j'ai signé:

2980 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.